

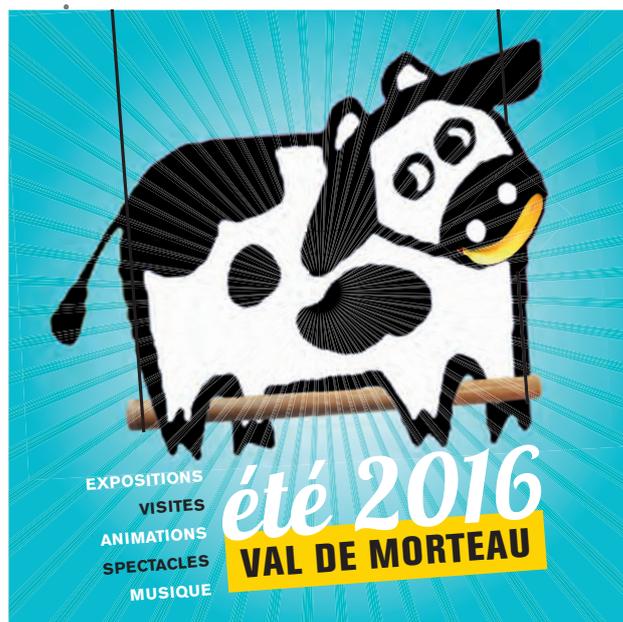
*Morteau,  
Villers-le-Lac,  
Les Fins,  
Montlebon,  
Grand'Combe-Châteleu,  
Les Gras,  
Les Combes,  
Le Bélieu.*



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du  
**VAL de MORTEAU**



**JUILLET 2016**



Retrouvez les animations de l'été.  
Plaquette disponible en mairies.

# sommaire

---

- éditorial..... 3
- budget..... 6
- développement économique..... 8
- assainissement..... 16
- étude de faisabilité d'un EPAGE  
sur le territoire Haut-Doubs/Loue..... 22
- collecte et traitement des déchets ..... 24
- urbanisme ..... 30
- tourisme..... 32
- jeunesse ..... 42
- culture ..... 52
- pays horloger..... 58



# éditorial

Chers habitants du Val de Morteau,

Permettez-moi d'aborder, dans cet éditorial, l'exposé, un peu austère, d'une partie des récentes modifications législatives et réglementaires relatives à l'intercommunalité et à ses conséquences sur notre territoire.

En effet, il a beaucoup été question d'intercommunalité depuis une année. **La loi NOTRe a remis en débat sa place, ses compétences, ses périmètres.**

Sans entrer dans toutes les subtilités de cette loi, les intercommunalités devront, dès 2017, regrouper au moins 15 000 habitants avec une dérogation à 5 000 pour les zones de montagne. Le nouveau schéma départemental de coopération intercommunal a fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 29 mars dernier pour une application effective au 1er janvier 2017.

**Notre département du Doubs va ainsi passer de 29 intercommunalités** (27 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération) **à 16 EPCI** (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), la plus grande étant la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (72 communes pour 192 042 habitants), la plus petite, la Communauté de Communes du Vallon de Sancey (27 communes pour 5 293 habitants).

Ces fusions de Communautés de Communes vont générer de nombreuses questions relatives à l'harmonisation des compétences, de la fiscalité et à la transmission des actifs.

**Notre Communauté de Communes dont la population INSEE est de 20 266 habitants se situera au 6<sup>e</sup> rang** des 16 intercommunalités du Doubs par sa population mais elle sera aussi celle qui regroupe le plus petit nombre de communes, 8 seulement... **Sa population lui permet d'échapper au regroupement.**

C'est une chance puisque nous n'avons pas à supporter de modifications profondes en matière de compétences et de fiscalité mais de nombreuses questions se posent néanmoins dans son positionnement.

La nouvelle législation imposera cependant une adaptation de nos statuts avec **l'arrivée de nouvelles compétences obligatoires comme la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) en 2018, et la distribution de l'eau potable, jusque-là de compétence communale, en 2020.**

Cette réorganisation sera sans doute difficile à mettre en place et aura de lourdes conséquences sur la responsabilité et les charges nouvelles qui seront transférées.





**Mais la préoccupation majeure reste la diminution des ressources** que j'avais déjà évoquée dans le précédent bulletin communautaire :

- **baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) depuis 2013** qui atteint **cette année 441 348€**... cette dotation doit encore baisser l'an prochain...

- **contribution au fonds de péréquation intercommunal et communal** dont le montant vient de nous être communiqué (alors que le budget a été voté en mars) **de 550 239€**.

**L'ensemble de ces pertes de ressources correspond à peu près à l'investissement moyen des six dernières années, il est supérieur aux charges de personnel!**

**Charges nouvelles et ressources en diminution, telle est l'équation à laquelle sont soumises les collectivités locales!**

**La rigueur de gestion des années précédentes, la sagesse des investissements soutenus par d'importantes subventions permettent cette année de ne pas majorer les taux d'imposition stables depuis 1998. Comment sera-t-il possible de maintenir ce cap dans de telles turbulences?**

Avec l'assurance de l'entier dévouement de vos élus.

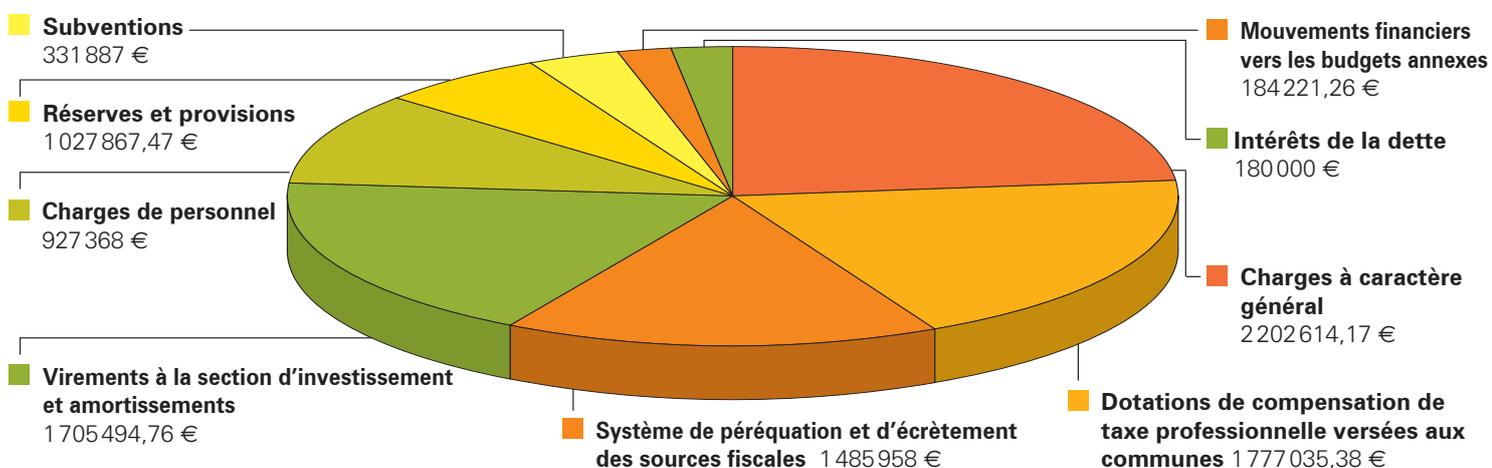
Bien cordialement,

**Jean-Marie Binétruy**

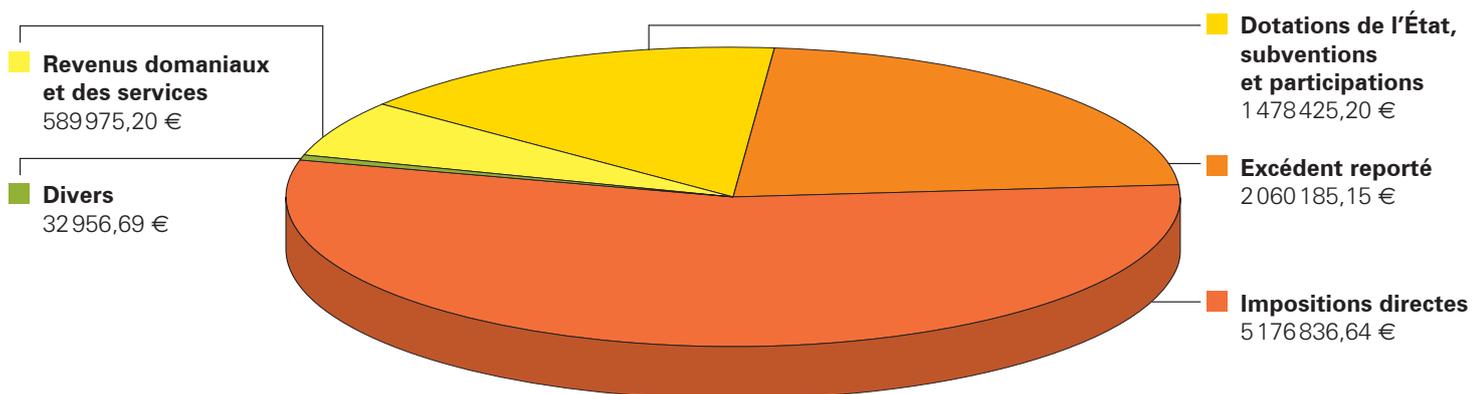
Président de la Communauté de Communes  
du Val de Morteau

.....

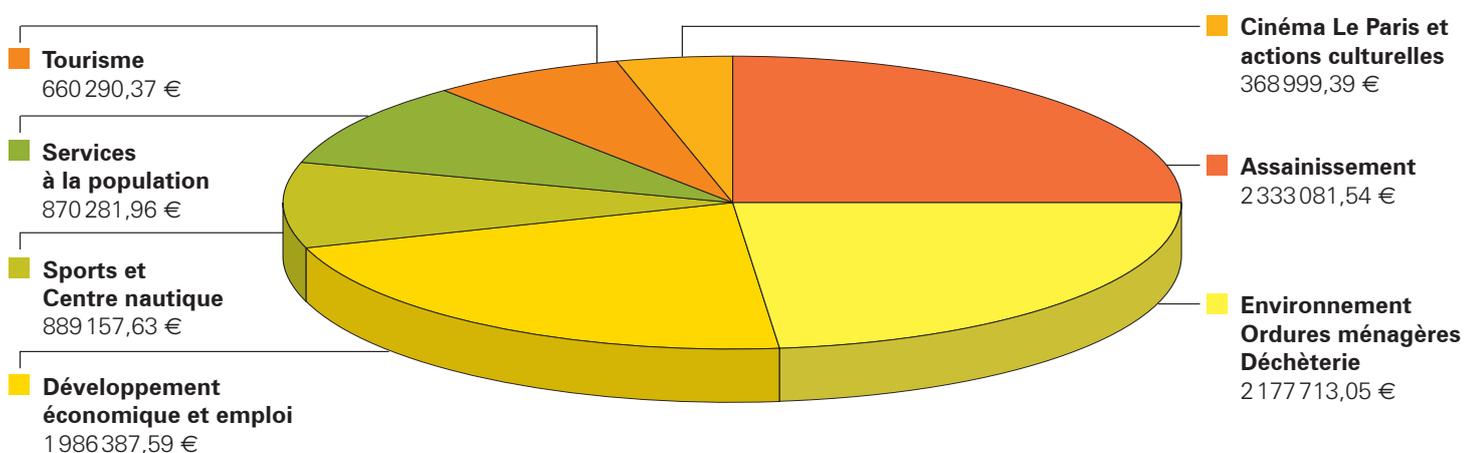
**RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : TOTAL 9 338 378,88 € (BUDGET PRINCIPAL PRÉVISIONNEL 2016)**



**RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : TOTAL 9 338 378,88 € (BUDGET PRINCIPAL PRÉVISIONNEL 2016)**



**RÉPARTITION PAR COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015 (HORS CHARGES NON VENTILABLES : TOTAL 9 285 911,53 € (BUDGETS ANNEXES INCLUS))**



# budget

---

Le Conseil de Communauté de Communes, en sa séance du 18 mars, a approuvé les projets de budgets 2016 dont les graphiques ci-joints vous présentent les grandes lignes.

**L**es finances de notre établissement sont stables malgré la baisse des dotations de l'État à laquelle nous sommes confrontés comme chacune des communes du Val. 2015 a vu le retour à l'équilibre de notre budget annexe Assainissement, à l'issue des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration de Grand'Combe-Châteleu.

La CCVM continue de prendre en charge pour ses communes membres l'intégralité de la charge financière que représente le «FPIC» (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales): 355 798€ en 2015, et en 2016, 550 239€. Au total, 19% de nos dépenses de fonctionnement vont aux reversions de fiscalité professionnelle aux communes, et 17% aux systèmes de prélèvement par l'État sur nos ressources fiscales.

Ceci représente un cadre budgétaire contraint malgré lequel notre choix pour 2016 a été de n'augmenter ni la fiscalité, ni la tarification des services (redevance assainissement et redevance incitative). De plus, dans un souci de bonne gestion, notre encours de dette diminuera encore en 2016, alors même que

les intérêts de la dette ne représentent déjà que 2% de la section de fonctionnement du budget principal.

La moitié de notre budget consolidé (budget principal + budgets annexes) est consacrée à l'environnement et au développement durable: 26% à l'assainissement collectif, 23% à la collecte et au traitement des ordures ménagères. Toutefois, nos autres champs d'intervention ne sont pas négligés, particulièrement le développement économique et l'emploi qui représentent 21% des dépenses, et les services à la population avec notamment la participation annuelle en vue de la mise en place du très haut débit sur notre territoire et la reprise en régie directe du cinéma Le Paris dont la fréquentation a atteint 17 619 entrées en 2015.

Figurent parmi les investissements programmés en 2016 notre contribution aux travaux du nouveau Centre de secours et les travaux de construction du futur bâtiment 4 saisons du Gardot; mais également divers travaux au Centre nautique et divers projets s'inscrivant dans le cadre du Contrat de Station.



Sept artisans de Morteau ont été labellisés « Charte Qualité Confiance »



Luc Monnet



Laurent Gagliardi



Tout Simplement

# développement économique

Les Vœux au Monde économique, un rendez-vous incontournable pour les entreprises du Val !

**C**'est l'occasion de mettre à l'honneur des entreprises qui ont marqué l'année écoulée.

Le 25 janvier 2016 se sont succédés sur la scène du Théâtre de Morteau :

- Sept artisans de Morteau qui ont été labellisés (Charte Qualité Confiance) par **Bernard Barthod**, *Président de la Délégation du Doubs à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Franche-Comté*: **À Votre Image, Chopard Plafond Tendu, La Dentellière, Évasion Beauté, Thomas Laresche Artisan Chocolatier, Pom'Can-nelle** et **Ecrin de Beauté**.
- Les commerçants de Morteau au travers de «Noël Carrousel» et du jeu des commerçants. Le gros lot (un week end pour deux à Barcelone) a été remis à Madame Jeanne-Antide Dechaux de Villers-le-Lac. Ont été également mis en avant à cette occasion les commerçants des Fins pour le lancement de la 1<sup>ère</sup> édition du village de Noël.
- **Arcado** (Jean-Louis Amiotte, Morteau Saucisse et Clavière), société de salaisons comtoises au savoir-faire reconnu dans le monde entier. Son Président **Richard Paget** a rappelé les objectifs de l'entreprise: diffuser le patrimoine gastronomique du Haut-Doubs pour pérenniser la filière, perpétuer un modèle d'entreprise sociale (épanouissement de l'ensemble des collaborateurs, suppression de la pénibilité, partage des résultats, etc...) et sociétale (assurer la croissance rentable de tous les acteurs de la filière). L'ambition de la filière étant de développer nationalement la consommation des produits, d'au moins 3% par an.
- **La boucherie Séverine et Alain Vernerey** installée depuis un peu plus d'un an à Morteau et déjà distinguée par le Gault et Millau 2016. Monsieur Alain Vernerey met en avant «haut et fort» les valeurs de son entreprise: travail, sérieux et qualité. Ce boucher-charcutier-traiteur fait ses gammes chez son père puis chez Courbet (meilleur ouvrier de France) à Besançon et enfin à Doubs. Depuis un an, l'histoire d'Alain Vernerey et de son épouse s'écrit à Morteau... et c'est une histoire de qualité des produits et de prix le plus juste...

• **La cérémonie a également mis à l'honneur :**

- **Luc Monnet** de Montlebon formé à Morteau et désigné meilleur Horloger de France, son savoir-faire horloger prototypiste est reconnu internationalement,
- **Laurent Gagliardi**, Chef du restaurant *Jacques Alexandre* de Morteau, un cuisinier récemment «*Euro-Toqué*»,

- **Tout Simplem**ent, un rayonnement international de la «haute horlogerie de l'objet» pour une entreprise de Morteau spécialisée dans la personnalisation d'objets design pour des marques de renom (Boucheron, Dior,...) et de grands musées (Louvre, Musée Picasso, Prado en Espagne, Van Gogh au Pays Bas, ou encore au MOMA de New York).

## La filière bois dans le Val de Morteau

### Le bois, une ressource abondante

Le Val de Morteau ce n'est pas moins de 4800 hectares de forêt dont près de 60% est privée. À ce jour, **la forêt couvre près de 30% de l'ensemble du territoire communautaire** (45% pour la Franche-Comté).

Si la région Franche-Comté se caractérise par une surface forestière majoritaire d'essences feuillues, le territoire du Val de Morteau enregistre une part plus importante de résineux, sapin et épicéa. **C'est en fait le sapin qui est prédominant.**

Autre différence par rapport à la Région, la ressource forestière appartient en majorité à des propriétaires privés, soit 60% contre 45% pour la Région. La surface moyenne par propriétaire est d'environ 2 hectares.

### L'animation de la filière bois dans le Val de Morteau

La filière bois est un atout local majeur pour notre territoire et la Communauté de Communes

la soutient, la valorise et met en avant cette filière chaque fois que cela est possible.

Elle a ainsi engagé depuis quelques années des actions pour mieux connaître et faire connaître cette filière.

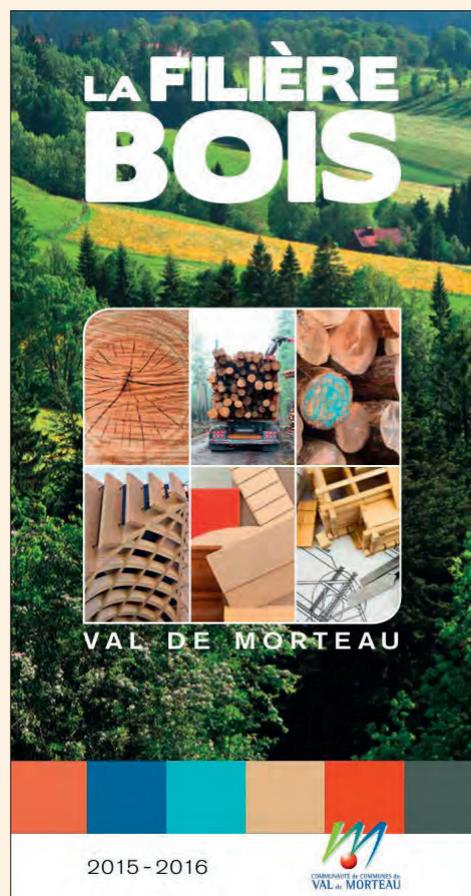
Ainsi, les 25 et 26 octobre 2013 se sont tenues **les Journées du Bois et de la Forêt** en partenariat avec l'ADIB - Association Régionale pour le Développement de la Forêt et du Bois (portes ouvertes, exposition,...) et le 31 octobre 2013 le lancement officiel à Morteau du programme régional de promotion en faveur du «Sapin du Jura».

En octobre 2015, le **guide papier de la filière** a été présenté aux professionnels du Val de Morteau, guide également diffusé lors des grands salons de l'habitat. Depuis, différents petits déjeuners de l'économie regroupant tous les acteurs de la filière ont été organisés par la CCVM (voir exemple de la construction en bois local), afin de permettre aux professionnels de se connaître mieux, d'échanger davantage entre eux, voire de développer

ensemble de nouveaux produits ou procédés de fabrication.

La filière bois est une source d'emplois et un secteur économique très important dans le Val de Morteau : les 62 entreprises présentées au sein du guide totalisent près de 450 salariés, soit environ 7% de l'emploi total (6667 emplois dans le Val en 2012). 54% de ces entreprises relèvent de la seconde transformation du bois et 21% des exploitations forestières. Parmi les entreprises de la seconde transformation présentes sur le territoire, 40% exercent dans le domaine de la menuiserie et de l'agencement. L'activité charpente et construction bois représente 14%, les scieries 11%, les transporteurs et les architectes 14%.

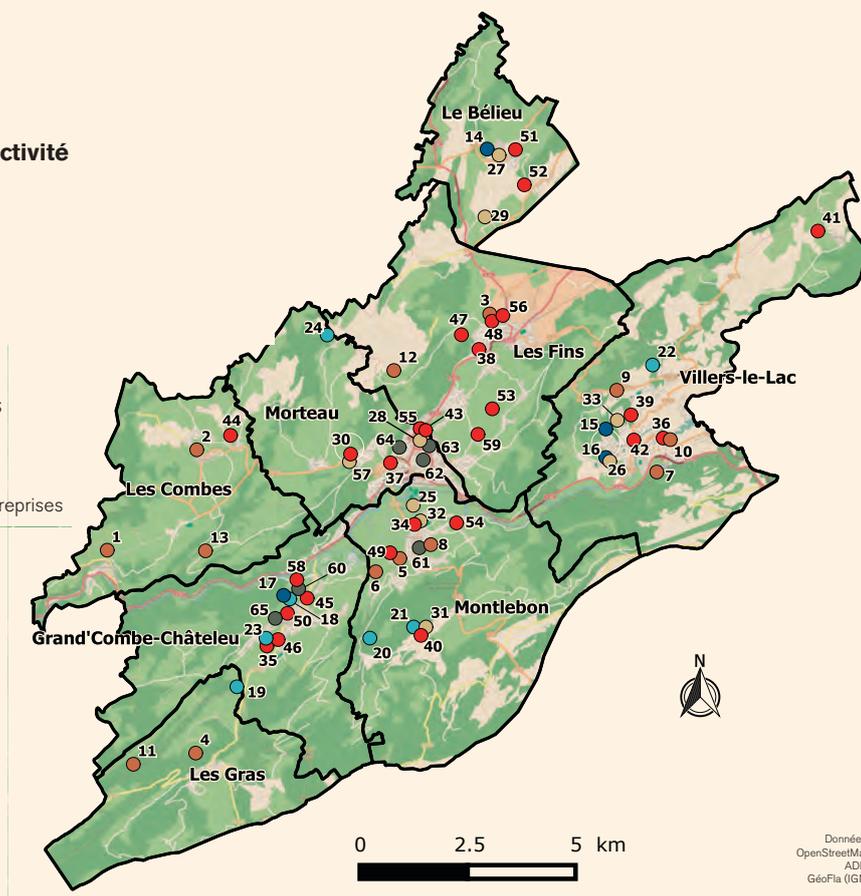
Le guide de la filière bois dans le Val de Morteau met ainsi en valeur la diversité des activités et la densité d'un tissu d'entreprises uniques en Franche-Comté, une richesse à préserver et à valoriser.



### Répartition géographique des entreprises par type d'activité

- Entreprises travaux forestiers
- Transporteurs
- Scieries
- Construction bois/charpente
- Menuiserie, ébénisterie, agencement, ameublement
- Architectes, bureaux d'études
- Périmètre des communes

Les chiffres renvoient à la liste des entreprises



Données :  
OpenStreetMap  
ADIB  
GéoFla (IGN)

## Construire en bois local

Le 12 avril 2016, la Communauté de Communes du Val de Morteau réunissait, en partenariat avec l'ADIB\*, les professionnels de la filière bois de son territoire pour évoquer la question du bois et surtout du bois local dans la construction.

### Que faut-il entendre par bois local ?

Cela concerne aussi bien le bois issu d'une commune, d'un massif forestier, d'un pays que la valorisation d'essences locales cultivées dans une région ou une zone géographique.



### Pourquoi construire en bois local ?

Pour des emplois non délocalisables, pour un bilan carbone et une énergie grise plus faibles et bien sûr pour la compétitivité des entreprises.

En Franche-Comté, les opérations se multiplient notamment dans les bâtiments publics : près de chez nous, par exemple, on peut citer les groupes scolaires et périscolaires d'Amancey et de Jougne, la Maison des Familles de Besançon, le bâtiment de la Communauté de Communes de Valdahon et bientôt le bâtiment communautaire d'accueil quatre saisons au Gardot (Montlebon) pour lequel le bois sera prélevé sur la commune de Montlebon.



## FISAC, soutien à la modernisation de nos commerces

Le FISAC, Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, initié en 2007, prendra fin en février 2017.

La Communauté de Communes du Val de Morteau est engagée dans ce programme avec l'État et les partenaires publics (chambres consulaires) et privés (commerces concernés) de cette opération collective.

Ainsi en novembre 2015, les dossiers individuels suivants ont été validés lors du Comité de Pilotage qui est seul habilité à prendre les décisions d'attribution de subvention : **à Morteau**, *Arc-en-Ciel lingerie, Boulangerie Courgey, Brasserie La Bousse, Mirabelle Bijouterie, Puig 1901, Ecrin de Beauté* et **aux Gras**, *Vival*.

En mai 2016, les derniers dossiers de la programmation ont été présentés à la Commission : **à Morteau** *Freestyle, Just For Man, KL Store, Liberte Fitness, Mongeot Informatique, l'Affûteur de Crocs* et *la Maison de Béa* et **à Montlebon** *Sauge Artisans du Bois*.

Ces entreprises seront ainsi soutenues financièrement dans leurs projets de rénovation et de modernisation.

**Au total, ce sont 62 entreprises du Val de Morteau qui, pour un montant total de travaux de 556 969€, ont été subventionnées dans le cadre du FISAC à hauteur de 40% (CCVM, État, Conseil départemental).**

---

## Première réalisation de la 2<sup>e</sup> tranche de la zone d'activités communautaire du Bas de la Chaux.



**L'entreprise Mougin Sarl** s'est installée fin 2015 sur la zone d'activités du Bas de la Chaux, dans un nouveau bâtiment de 1 000 m<sup>2</sup> (atelier, bureaux, garage et magasin) sur un terrain de 4 500 m<sup>2</sup>.

Cette entreprise familiale de trois salariés, spécialisée en menuiserie générale, est la première à s'installer sur la nouvelle tranche de la zone d'activités. Son bâtiment, dont le permis a été soumis à l'avis du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Doubs, respecte les différentes prescriptions architecturales et environnementales du site, en particulier en matière de gestion des eaux pluviales ou de protection du milieu naturel, caractérisé par la présence de nombreuses dolines.

La zone d'activités de la Communauté de Communes du Val de Morteau, dont les travaux de viabilisation ont été réalisés avec l'aide de la Région Franche-Comté, poursuit ainsi son développement.

## Espaces disponibles à la pépinière d'entreprises

Des ateliers sont à louer à la pépinière d'entreprises du Bélieu, idéalement situés sur la route des microtechniques.

**Disponibles immédiatement:** deux ateliers d'une superficie de 130 et 235 m<sup>2</sup>

**Disponibilités à venir:** nous consulter.

Pour tous renseignements (locaux disponibles,...), consulter le secrétariat de la pépinière:

Mme Rosanna Taillard

03 81 68 53 53 • [ccvm.belieu@orange.fr](mailto:ccvm.belieu@orange.fr)



## Promotion de la saucisse de Morteau : La Morteau Cyclo Rando

### La saucisse de Morteau se met au sport!

La partie festive de promotion de notre produit phare se «marie» cette année avec le Tour du Doubs cycliste. Ceci apportera une meilleure visibilité à la manifestation au-delà de la Franche-Comté et une notoriété accrue grâce à l'association de ces deux événements.

Au programme de ce moment sportif et gourmand de la reine des saucisses: **une grande boucle cycliste, des promenades ludiques pour petits et grands, des animations tout au long du parcours et à l'arrivée, un grand repas franc-comtois et un concert en soirée.**

À l'arrivée des randonnées cyclistes et pédestres, on pourra trouver de la vente de produits régionaux, une démonstration de fabrication de saucisse de Morteau, des diffusions de films sous le chapiteau, des animations musicales et une buvette, la participation de la Morteau-mobile et un mini-tuyé. Le repas sous chapiteau chauffé sera ouvert à tous et suivi par un concert.

**Rendez-vous, sur la Place de l'Hôtel de Ville à Morteau, le samedi 10 septembre 2016 pour fêter La Morteau Cyclo Rando et le dimanche 11 septembre pour le Tour du Doubs cycliste!**

Le samedi 10 septembre à Morteau

**La Morteau Cyclo Rando**

**LE RENDEZ-VOUS SPORTIF ET GOURMAND**  
DE LA REINE DES SAUCISSES !

UNE GRANDE BOUCLE CYCLISTE

DES PROMENADES LUDIQUES POUR PETITS ET GRANDS

DES ANIMATIONS TOUT AU LONG DU PARCOURS ET À L'ARRIVÉE

UN GRAND REPAS FRANC COMTOIS ET UN CONCERT

A SUIVRE : LE TOUR DU DOUBS CYCLISTE LE 11 SEPTEMBRE, AVEC ANIMATION ET RESTAURATION SUR PLACE

Infos et contact : A2M - 03 81 54 71 70 - [www.saucissedemorteau.com](http://www.saucissedemorteau.com)

region BOURGOGNE FRANCHE-COMTE  
MORTEAU  
SAUCISSE DE MORTEAU  
VCMM  
Tour du Doubs  
Doubs

Renseignements : 03 81 54 71 70

## La Fibre s'installe dans Le Val de Morteau

Conscient de l'enjeu du Très Haut Débit pour l'attractivité économique et sociale de son territoire, le Syndicat Mixte Doubs Très Haut Débit (SMIX), composé du Département du Doubs et des Communautés de Communes adhérentes, est à l'initiative d'un projet ambitieux ayant pour objectif de **couvrir l'ensemble du département en fibre optique d'ici 2024**.

La société *Doubs La Fibre*, filiale du *Groupe Altitude Infrastructure*, a été choisie par le Syndicat Mixte pour assurer la commercialisation, l'exploitation et la maintenance du réseau.

Aujourd'hui près de 10 000 prises ont d'ores et déjà été construites et 4 000 d'entre elles, sont en cours de commercialisation, réparties dans 15 communes.

Le Val de Morteau a été l'une des premières Communauté de Communes à rejoindre le SMIX. Les Fins et Morteau sont déjà partiellement fibrées et une grande majorité des habitants de la Communauté de Communes aura accès à la fibre optique avant mi-2018.

Environ 250 particuliers profitent aujourd'hui des avantages du Très Haut Débit à leur domicile avec un débit Internet variant entre 100 Mbps et 1 Gbps, ce qui leur permet de téléphoner, de surfer sur Internet ou de regarder la télévision dans des conditions tout à fait idéales.

**Le réseau Doubs Très Haut Débit s'adresse également aux professionnels.** Le Garage Peugeot et la société de Transports Henriot en sont les deux premiers bénéficiaires sur la commune de Morteau

Le garage Peugeot de Morteau fait partie du Groupe JMJ Automobiles qui a externalisé et centralisé ses serveurs informatiques et télé-

phoniques au Datacenter de Besançon; la fibre optique apporte un lien fiable, privé et sécurisé avec des temps de latence extrêmement faibles. Le Fournisseur d'Accès qui a accompagné le Garage Peugeot dans cette démarche est la société Azyllis, basée à Vercel, qui accompagne le groupe depuis plusieurs années et qui héberge les serveurs au Datacenter de Besançon.

Les Transports Henriot ont plusieurs activités (transports, gestion de formalités douanières, stockage), réparties sur plusieurs sites (Morteau, Pontarlier, Région parisienne) et une filiale en Suisse (Transports Grandjean). Après avoir été la première entreprise de Morteau à accéder au téléphone et au fax, elle est la première société à s'être raccordée au réseau fibre optique du Doubs, en avril dernier. Les formalités douanières et le transport nécessitent aujourd'hui de très nombreux échanges administratifs entièrement dématérialisés, permis par la fiabilité et la rapidité de la fibre optique. Grâce à la fibre optique, l'échange quotidien des fichiers est facilité avec un serveur basé chez FC Net qui accompagne Transport Henriot depuis de nombreuses années.

### Vous souhaitez vous connecter à la fibre :

#### • Pour les entreprises :

Doubs THD - Doubs La Fibre • Bat A Parc Alpia  
8, rue Jacquard • 25000 Besançon  
Tél. 06 64 70 36 57 • [contact@dsp.doubs-thd.fr](mailto:contact@dsp.doubs-thd.fr)  
[www.doubs-thd.fr](http://www.doubs-thd.fr)

#### • Pour les particuliers :

Guy Voizenet  
Doubs La Fibre • Tél. 09 700 207 61  
[guy.voizenet@dsp.doubs-thd.fr](mailto:guy.voizenet@dsp.doubs-thd.fr)

COMMUNES	COÛT DES TRAVAUX	COÛT DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE	COÛT DES CONTRÔLES PRÉALABLES	SUBVENTIONS ATTENDUES DU DÉPARTEMENT	SUBVENTIONS ATTENDUES DE L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE ET CORSE
<b>Grand'Combe Châteleu Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées rue Rossignier à Les Cordiers</b>	44 257,32€	2 124,35€	864,00€	7 134,10€	4 724,57€
<b>Grand'Combe Châteleu Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées rue du Stade</b>	37 023,88€	1 777,15€	675,00€	5 960,88€	3 947,60€
<b>Les Fins Réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées</b>	35 411,85€	1 699,77€	1 053,00€	5 762,86€	3 816,46€
<b>Montlebon Dévoisement des effluents de la commune vers la nouvelle sta- tion d'épuration de Grand'Combe- Châteleu – Tranche 2</b>	229 221,81€	11 002,65€	2 000,00€	12 353,45€	24 222,45€
<b>Villers-le-Lac Mise en séparatif des Sorbiers à la rue de Champagne</b>	29 563,30€	1 419,04€	750,00€	4 791,58€	3 173,23€
<b>TOTAL</b>	<b>375 478,16 €</b>	<b>18 022,96 €</b>	<b>5 342,00 €</b>	<b>36 002,87 €</b>	<b>39 884,31 €</b>

# assainissement

Le service assainissement améliore la collecte des eaux usées sans noyer le budget « assainissement »

**A**près plusieurs années d'investissement important tant sur les stations d'épuration (réhabilitation de la station de Morteau, construction de la nouvelle station de Grand'Combe-Châteleu) que sur les réseaux, dont les plus anciens étaient très dégradés, l'enveloppe allouée aux travaux sur les réseaux d'assainissement est ramenée, à compter de cette année, à 400 000 € HT pour la réalisation

des études, l'exécution des travaux et les contrôles. Pour optimiser les coûts, le service Assainissement travaille en étroite collaboration avec les services municipaux et les différents concessionnaires (Syndicat des eaux, SYDED, ErDF, Orange,...) et parfois le Service Territorial d'Aménagement, gestionnaire des routes départementales.



**L'objectif principal** des travaux du programme de l'année 2016 reste **l'élimination des eaux claires parasites présentes dans les réseaux**, eaux de source, eaux de pluie et eaux de nappe qui s'infiltrent dans les réseaux et sont ainsi traitées sans nécessité par les stations d'épuration avec les eaux usées. Ces actions permettent d'améliorer la collecte des eaux usées, d'éviter les débordements dans le milieu naturel par temps de pluie, et de limiter les volumes traités en station et donc les coûts de fonctionnement.

Le service Assainissement a ainsi établi le programme de travaux de réhabilitation des réseaux de collecte et de mise en séparatif (*voir tableau p. 16*).

En parallèle de ces travaux, le service Assainissement travaille sur des problématiques diverses : contrôle systématique des branchements des particuliers avec mise en conformité (séparation des eaux usées et des eaux pluviales, suppression des fosses septiques, etc.), surveillance des déversoirs d'orage pour limiter ou stopper les rejets dans le Doubs, amélioration des performances épuratoires des stations d'épuration pour répondre aux exigences réglementaires en constante évolution, mise en place progressive des conventions de rejet avec les établissements industriels et agro-alimentaires pour réduire les pollutions à la source, etc...

---

Faites un geste  
pour l'environnement,  
ne prenez pas vos toilettes  
pour une poubelle

Pour contribuer à la protection de notre environnement, le service Assainissement invite chacun à adopter les bons gestes en ne considérant pas les toilettes comme une poubelle. Les restes alimentaires, les couches, les produits hygiéniques, les préservatifs, les huiles et autres graisses ne doivent pas être jetés dans les toilettes ! Les matières fibreuses et les lingettes nettoyantes ou hygiéniques ne doivent pas être jetées non plus. Elles ne sont absolument pas biodégradables et contiennent souvent des produits dangereux et nocifs pour la santé ! Il faut compter plus de 100 ans pour qu'elles s'éliminent dans la nature !



## Nos boues d'épuration sont désormais en partie compostées

### **La qualité des boues des 4 principales stations d'épuration du Val de Morteau s'améliore.**

Lors du renouvellement du marché de traitement et d'élimination des boues d'épuration l'été dernier, la Communauté de Communes a donc fait le pari d'ouvrir sa consultation à de nouvelles filières de valorisation des boues.

Plusieurs sociétés ont répondu. Après analyses, seules deux sociétés ont été retenues: *SEDE Environnement* pour le traitement des boues de la station de Morteau et *Agri Compost 70* pour celles de Villers-le-Lac, Grand'Combe-Châteleu et Les Combes.

Bien que la qualité des boues de la station d'épuration de Morteau tende vers la normalité, les boues doivent encore emprunter une filière d'incinération avec enfouissement ultime. Elles sont acheminées par camion citerne vers l'usine de Sausheim dans le Haut-Rhin pour un coût annuel de 169 200 € HT.

Quant aux boues des trois autres stations d'épuration, leur qualité (absence de traces de métaux) leur permet d'être acheminées vers le site de la société *Agri Compost 70* à Montigny-lès-Vesoul (70). Les boues de Villers-le-Lac et des Combes subissent au préalable une étape de déshydratation sur le site de Villers-le-Lac afin de réduire les volumes à transporter, les boues issues de la nouvelle station de Grand'Combe-Châteleu étant déjà particulièrement sèches. Une fois sur site, les boues intègrent une filière de production normalisée. Elles sont mélangées à des déchets verts et des résidus retenus lors du criblage d'un lot. Un processus de maturation et de compostage permet de réduire le volume de moitié. Ce produit est ensuite épandu. Cette valorisation représente un coût annuel de 104 700 € HT.



#### MORTEAU

3 600 m<sup>3</sup> / 47 € par m<sup>3</sup>

#### VILLERS-LE-LAC

1 500 m<sup>3</sup> / 31,80 € par m<sup>3</sup>

#### GRAND'COMBE-CHÂTELEU

600 tonnes / 75 € par tonne

#### LES COMBES

300 m<sup>3</sup> / 40 € par m<sup>3</sup>

## La CCVM engagée auprès des entreprises pour la réduction des effluents industriels

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, la Communauté de Communes du Val de Morteau s'est associée au Syndicat Mixte du Dessoubre, qui porte l'opération collective LIMITOX en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la CCI du Doubs, pour accompagner les entreprises dans leurs efforts de réduction des effluents industriels.

### Cette opération a pour objectif de :

- **Connaître, suivre et réduire le flux de pollutions toxiques** issues des effluents industriels.
- **Sensibiliser les entreprises aux bonnes pratiques environnementales** afin de prévenir et gérer les pollutions accidentelles.
- **Améliorer la collecte des déchets dangereux.**

Pour cela, le Syndicat a recruté une chargée de mission pour effectuer une campagne de visites en entreprise afin d'évaluer si les établissements présentent un risque potentiel de pollution pour le milieu naturel ou un risque de dysfonctionnement pour le réseau d'assainissement et/ou la station d'épuration.

Ce poste est financé à 80% par l'Agence de l'Eau, les 20% restant à charge des collectivités sont répartis à raison de 2/3 pour le SMIX Dessoubre et 1/3 pour la CCVM. Dans l'hypothèse où ce diagnostic mettrait à jour la nécessité de procéder à la mise en conformité des installations, les établissements concernés peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'aides financières de la part de l'Agence de l'Eau (allant de 30 à 60% selon la problématique et la taille de l'entreprise).

L'objectif de l'opération est de visiter et accompagner 200 entreprises en trois ans sur l'ensemble du territoire concerné. Plus précisément sur le territoire de la CCVM, plus de 80 entreprises seront contactées et parmi elles, 26 ont déjà fait l'objet d'une visite.

Les premiers résultats sont très encourageants et le Syndicat tient à remercier les entreprises de l'accueil qui lui est réservé lors de ces visites.

Les établissements intéressés par l'opération peuvent prendre contact avec la technicienne en charge d'animer l'opération Limitox :

### OCÉANE CONTOZ

Technicienne micropolluants  
Syndicat Mixte d'Aménagement du Dessoubre et de Valorisation du Bassin Versant

Maison des Services • 24 rue Montalembert  
25120 Maîche • Tél. 03 81 64 33 64  
ocontoz@smix-dessoubre.fr

La signature officielle du contrat Limitox a eu lieu le 8 avril 2016 à Damprichard, en présence (de gauche à droite) : M. Anthony Jeanbourquin, Directeur général de la CCI du Doubs, M. Serge Cagnon, Président du Syndicat Mixte du Dessoubre, M. Laurent Tessier, Directeur de la délégation de l'Agence de l'Eau à Besançon, M. Jean-Marie Binétruy, Président de la communauté de communes du Val de Morteau.



## LA PAC, c'est quoi ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, toutes les nouvelles constructions faisant l'objet d'un raccordement au réseau public d'assainissement collectif sont redevables d'une participation pour le financement de l'assainissement collectif appelé PFAC ou PAC. Le montant de cette participation a été arrêté par délibération du Conseil communautaire en date du 13 décembre 2012, en **fonction de la surface de plancher taxable**. Ainsi, si une construction présente une surface taxable de moins de 150 m<sup>2</sup>, le montant de la PAC est de 700€. Au delà de 150 m<sup>2</sup>, le montant est de 1 200€. Pour les projets de construction d'immeuble d'habitation collectif, le montant est de 1 200€ pour les deux

premiers logements et de 200€ par logement supplémentaire.

Cette participation s'applique également aux propriétaires d'immeubles existants non raccordés au réseau de collecte des eaux usées, lorsqu'un réseau de collecte est réalisé (ou une extension du réseau).

La perception de cette participation est effective le jour du raccordement.

Le service Assainissement informe les pétitionnaires des conditions administratives et techniques des raccordements lors de l'instruction du dossier de permis de construire. Il reste à disposition des pétitionnaires pour toute information (Alexandre Potier: 03 81 68 56 89).

## Service Public d'Assainissement Non Collectif - Avis de passage

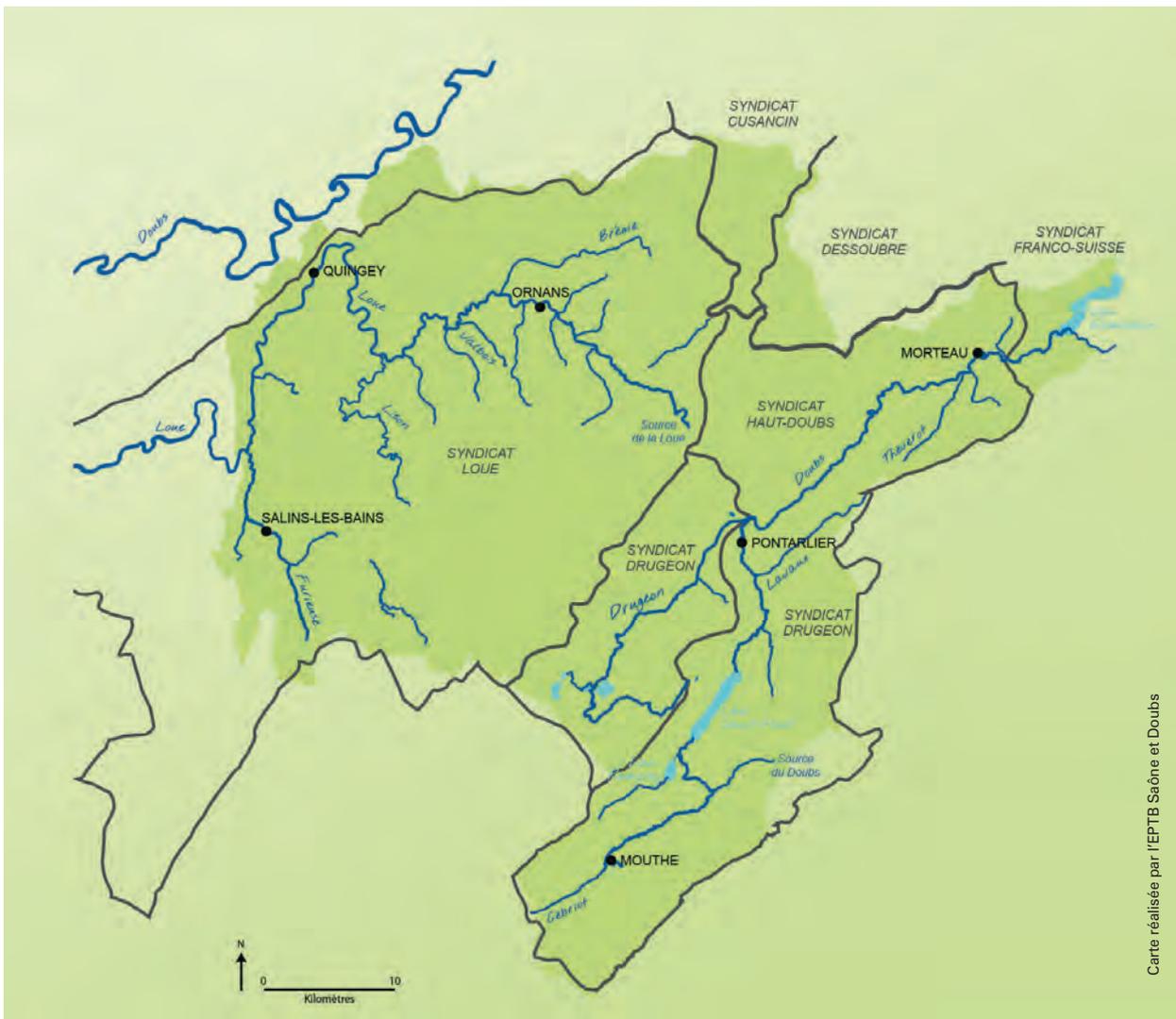
En conformité avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, la compétence Assainissement Non Collectif a été confiée à la Communauté de Communes du Val de Morteau, par transfert de compétence des communes. Les missions sont exercées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (ou SPANC) en régie intercommunale. Par délibération en date du 5 novembre 2010, le Conseil communautaire a rendu effectif le service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les missions du service visent à contrôler les dispositifs existants et neufs. Lors des ventes immobilières, ce contrôle est rendu obligatoire. A contrario des autres diagnostics immobiliers, seul le SPANC de la CCVM est compétent pour exercer le contrôle réglementaire des installations, contrôle payant et à la charge du propriétaire. Bien avant la création du service, les efforts ont été concentrés sur les projets de construction neuve. Aujourd'hui, il s'agit de dresser un état des lieux des installations existantes sur l'ensemble du territoire. Chaque propriétaire

concerné sera informé par un courrier de la date de la visite des agents. Il lui sera demandé de rendre accessible son installation afin de permettre aux agents de constater son existence et l'état de bon fonctionnement. Tous les documents relatifs à l'installation devront être mis à disposition des agents (plans, attestation de conformité, factures de vidange et d'entretien, factures de l'entrepreneur ayant réalisé les travaux, factures des matériaux utilisés...). Dans le cas contraire, sans constat visuel, le dispositif sera considéré comme hypothétique ou inexistant.

À l'issue des contrôles, le SPANC déterminera l'état de conformité suivant une grille d'évaluation figurant dans l'annexe II de l'arrêté du 27 avril 2012. En cas de non-conformité, les travaux rendus obligatoires devront être réalisés sous un délai maximal de 4 ans.

Cet été, le service Assainissement débutera des campagnes de recensement et de diagnostic des dispositifs d'assainissement non collectif. Nous vous demandons de leur réserver un bon accueil.

Fritillaires



# Étude de faisabilité d'un EPAGE sur le territoire Haut-Doubs / Loue

La loi NOTRe portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 confie à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la nouvelle compétence **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** (GEMAPI) aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, comme la Communauté de Communes du Val de Morteau.

Cette compétence peut être exercée directement, ou transférée pour tout ou partie à un établissement public compétent, afin de garantir la pertinence, l'homogénéité et la pérennité des actions au niveau de l'ensemble d'un bassin versant.

Pour la Communauté de Communes du Val de Morteau, traversée par le Doubs et certains de ses affluents, les enjeux de cette nouvelle compétence sont importants. Elle a donc décidé de s'associer dès à présent à l'étude de faisabilité d'un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE)

couvrant le territoire Haut-Doubs/Loue et incluant l'ensemble des bassins versants Haut-Doubs, Dugeon et Loue, étude portée par les syndicats des milieux aquatiques du Haut-Doubs (SMMAH) et de la Loue (SML). Parallèlement, et afin de pouvoir respecter l'engagement pris en 2013 dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Haut-Doubs Haute-Loue, la CCVM a sollicité le syndicat des milieux aquatiques du Haut-Doubs pour le portage d'une mission d'inventaire des zones humides inférieures à un hectare présentes sur son territoire, qui viendra compléter le travail actuellement réalisé en interne par un jeune technicien, dans le cadre d'une mission temporaire de six mois.



## Rappel des consignes de tri

Dans le **BAC JAUNE**, les déchets doivent être déposés EN VRAC, SANS SAC et NON-IMBRIQUÉS les uns dans les autres.



Les autres plastiques (films, barquettes, pots,...) et les papiers souillés doivent être déposés dans le **BAC VERT**.



# Collecte et traitement des déchets

## Rappel des performances

DÉSIGNATION	2012 KG/HAB	2013 KG/HAB	2014 KG/HAB	2015 KG/HAB	OBJECTIFS PREVAL
<b>ORDURES MÉNAGÈRES</b>	271,81	192	172	169	180
<b>TRI</b>	29,66	65	64	61	63
<b>VERRE</b>	48,78	48	51	48	50
<b>REFUS Kg/hab</b>	2,98	8,40	7,80	8,20	
<b>%</b>	10,06	12,92	12,19	13,44	

Pour l'année 2015, le tonnage de tri ne contient pas le papier collecté par la benne mise à disposition des associations. Si l'on prend en compte ce tonnage, nous sommes à 69,80 kg/hab/an.

**A**près deux années de forte baisse de la quantité d'ordures ménagères collectées et d'augmentation des tonnages du tri sélectif liées à la mise en place de la redevance incitative, les performances de tri observées sur le territoire de la CCVM semblent se stabiliser en 2015. Par contre, les refus de tri dans les bacs jaunes augmentent...

Les refus de tri ont un coût pour l'ensemble des usagers du service, il est donc important que les bacs jaunes soient triés correctement!

Depuis quelques mois, les contrôles des bacs jaunes ont donc été intensifiés.

Un autocollant bleu apposé sur le bac signifie que quelques erreurs ont été observées, il est demandé de bien vouloir les corriger à l'avenir. Un autocollant rouge apposé sur le bac signifie que le tri est mal réalisé. Le bac ne sera pas collecté. Il faudra donc reprendre le tri pour qu'il soit collecté lors du prochain passage du camion.

---

## Déchèterie

### **La maîtrise des coûts du service Déchets passe aussi par une meilleure gestion de la déchèterie du Bas de la Chaux.**

Pour cela nous avons mis en place depuis mai 2015 un contrôle des entrées avec des barrières et des cartes d'accès, afin que seuls les usagers qui s'acquittent de la redevance incitative auprès de la Communauté de Communes du Val de Morteau puissent bénéficier du service de la déchèterie, sans supplément de prix pour les particuliers.

### **Malgré ces nouvelles mesures, différents comportements peu civiques ont été observés :**

- des prêts de carte à des usagers hors CCVM,
- des usagers ouvrant la barrière quand ils sont à la déchèterie à d'autres personnes qui ont « oublié » leur carte,
- des usagers qui forcent le passage en ne respectant pas le « stop » devant la barrière.

Ces usages frauduleux de la carte sont sanctionnés par un blocage de la carte, donc de l'accès à la déchèterie et par le paiement de 20€ pour la débloquer.

On peut observer également une forte fréquentation de la déchèterie, avec des files d'attente de plus de 30 minutes certains jours, malgré 6 jours sur 7 et plus de 56 heures d'ouverture en période estivale (1<sup>er</sup> avril au 30 septembre).

Des aménagements sont à l'étude pour essayer de fluidifier les entrées et de faciliter l'usage de la déchèterie.

### **QUELQUES RECOMMANDATIONS POUR RÉDUIRE LES FILES D'ATTENTE**

---

- **Optimisez votre visite,** en vous rendant à la déchèterie avec un véhicule « plein »
- **Triez vos différents déchets** selon leur nature avant de remplir votre véhicule, de façon à réaliser un gain de temps une fois arrivés en déchèterie.

# La déchèterie

Les usagers peuvent se rendre à la **déchèterie du bas de la Chaux aux Fins**. Une carte d'accès est obligatoire pour s'y rendre. Elle est fournie par la Communauté de Communes du Val de Morteau.

Pour toute demande de carte, merci de contacter le service déchets au 03.81.68.56.82



## Horaires d'ouverture

	Hiver du 1 <sup>er</sup> oct. au 31 mars	Été du 1 <sup>er</sup> avril au 30 sept.
Du lundi au vendredi	de 7h à 11h45 de 13h45 à 17h30	de 7h à 11h45 de 13h45 à 19h
Samedi	de 9h à 11h30 de 14h à 17h	de 9h à 11h30 de 14h à 18h

Téléphone de la déchèterie : 03.81.67.22.48

Afin de vous faciliter l'accès à la déchèterie, voici le tableau de la **fréquentation en fonction des jours et des heures** :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi (fermeture à 11h30)
7h - 9h						
9h - 10h						
10h - 11h						
11h - 11h45						
13h45 - 15h						
15h - 16h						
16h - 17h						
17h - 18h						
18h - 19h						

Faible fréquentation  
< 15 personnes/h

Forte fréquentation  
> 30 personnes/h

Moyenne fréquentation  
Entre 16 et 30 personnes/h



Un problème de collecte ? Un signalement ? Une question sur la facture ?  
> Communauté de Communes du Val de Morteau au 03 81 68 56 82  
dechets@morteau.org [www.cc-valdemorteau.fr](http://www.cc-valdemorteau.fr)

Une question sur le tri ? Besoin d'informations ?  
> Conseillère du tri et de la prévention des déchets de Préal Haut-Doubs au 06 35 15 08 49  
info.morteau.russey@preval.fr [www.preval.fr](http://www.preval.fr)

## Déchets acceptés

Encombrants Déchets verts Bois Textiles, linges et chaussures

Incinérables Tout-venant Métaux Ressourcerie Déchets dangereux

Cartons Gravats Pneus Batteries

Ecrans Petits appareils électriques Gros électroménagers froid/hors froid

Huiles végétales Ampoules Néons Cartouches d'encre Huiles de vidange

Piles

## Déchets refusés

Ordures ménagères Déchets recyclables

Vous avez un doute  
une question ?

## Pour réduire le volume de vos ordures ménagères, pensez au compostage

Les déchets fermentescibles (déchets de cuisine et de jardin) représentent 30% du poids de nos déchets ménagers. Il existe un moyen simple de gérer soi-même ses déchets organiques: le compostage. Composter permettra donc de détourner de la collecte des ordures ménagères une partie importante de nos déchets et de les valoriser naturellement. Avec le compostage, je raisonne 2 en 1: je réduis mes déchets tout en fabriquant mon propre terreau.

Vous pouvez acheter un composteur auprès du Syndicat Mixte pour la Prévention et la Valorisation des Déchets, Préval Haut-Doubs au tarif préférentiel de 25€. Le composteur qui vous est proposé est fabriqué à Bois d'Amont, dans le Jura. Un bio-seau de 7L avec couvercle vous est offert avec le



composteur et va permettre de conserver les biodéchets avant de les déposer dans votre composteur.

Pour obtenir un composteur, vous trouverez des bons de commande dans toutes les mairies de la Communauté de Communes du Val de Morteau. Celui-ci sera à renvoyer, accompagné du règlement par chèque de 25€ à l'ordre du Trésor Public, à Préval Haut-Doubs à Pontarlier.

Vous avez également la possibilité de commander et régler en ligne votre composteur sur [www.preval.fr](http://www.preval.fr)

Un bon de retrait vous sera alors renvoyé vous permettant de retirer votre composteur à la déchèterie des Fins lors de permanences assurées tous les mois où l'on vous donnera tous les conseils utiles à la pratique du compostage.





## Le compostage en pied d'immeuble

**On avait tendance à croire que le compostage était réservé uniquement aux personnes résidant dans une maison, chassons nos idées reçues!**

Vous habitez dans un immeuble ou une résidence collective, vous pouvez aussi composter.

En plus des avantages environnementaux et économiques, le compostage collectif favorise un réel lien social et facilite le développement des pratiques éco-citoyennes. Des composteurs peuvent être effectivement installés au pied d'un immeuble ou d'une petite copropriété.

À la demande d'un syndic, d'un bailleur ou d'un habitant motivé, Préval accompagne la mise en place et le suivi du projet. Les immeubles équipés de ce dispositif se développent sur l'ensemble du territoire du Haut-Doubs.

Si cette démarche vous intéresse, vous pouvez contacter **Pauline Prêtre**, *Conseillère du Tri et la Prévention des Déchets de la Communauté de Communes* au **06 35 15 08 49** ou par mail à **info.morteau.russey@preval.fr**.



# urbanisme

---

**V**ous projetez de construire votre maison, de rénover ou d'agrandir votre logement, de réaliser un lotissement, il est nécessaire avant toute approche du projet de connaître les réglementations en vigueur et les démarches administratives à effectuer.

## Recours à l'architecte

Le recours à un architecte est obligatoire pour les travaux soumis à permis de construire.

Sont toutefois dispensés de recourir à un architecte, les particuliers ou les exploitants agricoles qui déclarent vouloir édifier ou modifier pour eux-mêmes :

- une construction à usage autre qu'agricole dont à la fois la surface de plancher et l'emprise au sol de la partie de la construction constitutive de surface de plancher n'excèdent pas 170 m<sup>2</sup>,
- une construction à usage agricole dont à la fois la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m<sup>2</sup>.

Les demandeurs d'un permis de construire sont tenus de recourir à un architecte pour les projets de travaux sur construction existante conduisant soit la surface de plancher, soit l'emprise au sol de l'ensemble à dépasser l'un de ces plafonds.

## Règles générales applicables

Vous devez étudier attentivement l'ensemble de la réglementation qui s'applique à la zone où se situe votre projet. Toutefois, le seul respect des réglementations n'en garantit pas la qualité architecturale, ni l'insertion paysagère. Même si l'architecte n'est pas toujours imposé par la réglementation, son implication est une réelle plus-value pour votre projet.

Le règlement du POS ou PLU décrit, pour chaque zone, les dispositions réglementaires applicables (implantation des constructions, hauteurs et superficies autorisées, aspect des constructions, stationnement...). Les règles en matière d'urbanisme sont consultables en mairie.

Des règles issues du Code Civil, du Code de la Construction et de l'Habitation, du Code de l'Environnement peuvent impacter votre projet et doivent être prises en considération en amont. (servitudes de vue, distance des plantations, accessibilité des personnes à mobilité réduite, réglementations thermiques, acoustiques...).

## Quelle autorisation déposer ?

### CONSTRUCTION NEUVE

- Pour toute construction nouvelle de plus de 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol

Autorisation à déposer

Permis de construire

- Construction entre 5 et 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol, hauteur inférieure ou égale à 12m
- Construction inférieure à 5 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol, hauteur supérieure à 12 m
- Construction temporaire d'une surface de plancher ou emprise au sol supérieure à 35 m<sup>2</sup> et implantée dans un terrain de camping

Déclaration préalable

### TRAVAUX SUR UNE CONSTRUCTION EXISTANTE

- Extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol
- Dans les zones urbaines (zone U) de communes bénéficiant d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu (POS ou PSMV),
  - extension supérieure à 40 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol
  - extension de surface de plancher ou d'emprise au sol comprise entre 20 et 40 m<sup>2</sup>, portant la surface totale du bâtiment (existant + projet) à plus de 170 m<sup>2</sup> (seuil au-delà duquel il est obligatoire d'avoir recours à un architecte pour déposer un permis de construire)
- Changement de destination avec modification de la structure porteuse ou de la façade du bâtiment

Permis de construire

- Extension entre 5 et 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol
- Dans les zones urbaines (zone U) de communes bénéficiant d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu (POS ou PSMV), extension inférieure à 40m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol ne portant pas la surface totale du bâtiment (existant + projet) à plus de 170 m<sup>2</sup> (seuil au-delà duquel il est obligatoire d'avoir recours à un architecte pour déposer un permis de construire)
- Travaux de ravalement modifiant l'aspect extérieur
- Changement de destination sans modification de la structure porteuse ou de la façade

Déclaration préalable

### AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

- Lotissement
  - avec création ou aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs à plusieurs lots et internes au lotissement
  - situé dans un site classé ou dans un secteur sauvegardé

Permis d'aménager

- Lotissement
  - sans création ou aménagement de voies, d'espaces ou d'équipements communs à plusieurs lots et internes au lotissement
  - situé hors d'un site classé ou d'un secteur sauvegardé

Déclaration préalable

### DÉMOLITION

- La construction qui doit être démolie se situe :
  - dans une commune qui, par délibération du Conseil Municipal, a instauré le permis de démolir
  - dans un secteur sauvegardé avec périmètre délimité ou dans un périmètre de restauration immobilière
  - dans un site classé ou inscrit
  - dans le champ de visibilité d'un monument historique
  - dans une AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine)
  - dans une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Urbain et Paysager)
- La construction qui doit être démolie est inscrite au titre des monuments historiques
- la construction qui doit être démolie est adossée à un bâtiment classé au titre des monuments historiques
- La construction qui doit être démolie est :
  - recensée comme devant être protégée dans le PLU
  - identifiée comme constituant un élément du patrimoine ou du paysage à protéger ou à mettre en valeur dans le PLU ou le document d'urbanisme en tenant lieu

Permis de démolir

# tourisme

## Contrat de station : Le bâtiment 4 saisons du Gardot

**F**utur établissement d'accueil touristique emblématique au cœur de nos chemins de randonnée, le projet de construction d'un bâtiment 4 saisons du Gardot avance bien. Les études préalables à sa réalisation se sont achevées au mois de mai, et le permis de construire a été déposé par le cabinet d'architectes Serge Roux de Dole. La consultation qui permettra de retenir les entreprises est en cours, pour un début des travaux prévu au plus tard au printemps 2017.

La collectivité a souhaité inscrire ce projet dans une démarche de filière courte pour le lot bois et charpente afin de valoriser le bois

local et de dynamiser l'économie locale. En effet, le futur bâtiment sera à ossature bois et donnera la préférence aux revêtements intérieurs bois. Ce sont ainsi près de 275 m<sup>3</sup> de bois sous écorce, soit 106,2 m<sup>3</sup> de bois fini, qui seront nécessaires pour sa réalisation. Le bois, en provenance de la forêt communale de Montlebon, a déjà été martelé et sera coupé très prochainement. L'Association Régionale pour le Développement de la Forêt et des Industries du bois en Franche-Comté (ADIB Franche-Comté) accompagne la CCVM dans cette démarche innovante.





## Contrat de station : Aménagement des Bassins du Doubs

La CCVM dispose sur son territoire du site classé remarquable des bassins et du Saut du Doubs. Malheureusement, dans cet espace naturel protégé, la forêt gagne sur les falaises, fermant les panoramas. Un projet d'aménagement est donc en cours, en partenariat avec l'Office National des Forêts, le Commissariat au Massif du Jura, la Direction Régionale de l'Environnement, le service eaux et milieux aquatiques de la Direction Départementale des Territoires, la commune de Villers-le-Lac et la CCVM pour **dégager des points de vue et mettre en valeur certains points comme le rocher de l'Echo, le rocher de la Vierge et bien sûr le Saut du Doubs.**

Jeudi 28 avril 2016, le comité de pilotage en charge de ce projet d'aménagement a effectué

une petite croisière entre Villers-le-Lac et le Saut du Doubs, croisière non pas d'agrément mais réunion de travail pour prendre connaissance de la restitution de l'étude conduite par Monsieur Zipper de l'Office National des Forêts en vue d'un défrichement partiel des falaises des bassins du Doubs.

L'assemblée a écouté attentivement les propos très complets et les propositions d'aménagement dont on pouvait imaginer le rendu grandeur nature au fur et à mesure de la progression du bateau. Une projection en 3D a même été présentée pour dévoiler le rendu définitif du site après travaux. **L'étude a notamment mis l'accent sur l'extraordinaire richesse écologique des bassins à préserver et à restaurer.**

## Contrat de station : Projet de regroupement des deux musées horlogers

Le regroupement au sein du Château Pertusier à Morteau des collections du Musée de l'Horlogerie de Morteau, qui appartient actuellement à l'association des Traditions Horlogères du Haut-Doubs, et des collections du Musée de la Montre de Villers-le-Lac, propriété de la Communauté de Communes du Val de Morteau, constitue **un projet phare du contrat de station pour le développement touristique du territoire, aux enjeux scientifiques et culturels également importants.**

La CCVM est depuis cette année adhérente de l'association des Musées des Techniques et Cultures Comtoises (MTCC), qui regroupe 16 sites de Franche-Comté ou de Suisse qui

tissent des parcours de découverte reliant savoir-faire traditionnels et industries de pointe. Elle peut ainsi bénéficier de la richesse du réseau des Musées, d'un accompagnement particulier dans la préparation et la mise en œuvre de son projet de regroupement des musées horlogers, ainsi que des formations et des supports de communication de l'association.

Deux chantiers préalables au regroupement sont ouverts en 2016 : la réalisation de l'inventaire unifié et normalisé des deux collections, et la rédaction du projet culturel et scientifique du futur équipement, document définissant ses grandes orientations, son public cible, sa muséographie et les activités culturelles et pédagogiques qui y seront développées.



Carte des Musées des techniques et cultures comtoises



## Bilan de la saison d'hiver

La saison hivernale a commencé en fanfare avec des chutes de neige abondantes laissant présager une ouverture pour le 22 novembre. Hélas dès le milieu de la semaine déjà, les températures s'élevaient réduisant à néant le travail effectué pour transformer ce beau manteau blanc prometteur en terrain de jeux. Il a fallu attendre le 12 janvier pour retrouver des conditions hivernales plus ou moins propices jusqu'au 20 mars.

Deux événements ont été annulés, le X Speed Ski Tour qui aurait dû avoir lieu les 13 et 14 février et le championnat de France de ski de vitesse qui avait été programmé le 13 février. Par contre, contre toute attente, **la 3<sup>e</sup> édition de la GTJ 200 a eu lieu les 4 et 5 mars** dans des conditions dantesques et tempétueuses. Bravo aux **33 équipes** qui ont franchi la ligne d'arrivée au Meix-Lagor après **200 km** d'une course très éprouvante.

## SKI DE DESCENTE

**37 jours d'ouverture:** première ouverture des pistes le 16 janvier, 10 jours sur janvier, 15 en février et 12 en mars.

Le chiffre d'affaires est en baisse de 46,50% par rapport à la saison dernière avec 77881,50€.

Il y a eu un gros travail de surveillance et de damage de la part du personnel sans cesse sur le qui-vive avec cette météo capricieuse.



## SKI DE FOND

**60 jours d'ouverture:** première ouverture des pistes du 22 au 29 novembre, puis dès le 12 janvier jusqu'au 20 mars par intermittence. On peut noter cependant que malgré l'enneigement très aléatoire des deux premières semaines des vacances de février, les touristes étaient ravis des petites boucles tracées à leur intention et des animations mises en place par la station. Avec 49131€ de recettes, le chiffre d'affaire est en baisse de 10,48% par rapport à l'année précédente.

Au vu des dépenses de fonctionnement, charges de personnel comprises, qui s'élèvent à 42000€, on peut dire que le ski de fond s'autofinance cette année, en fonctionnement.



## Nouvel engin de damage pour le secteur Les Combes - Gilley

En décembre 2015, la Communauté de Communes du Val de Morteau a fait l'acquisition d'un engin de damage d'occasion de marque Kässbohrer d'un montant de 55 000 € HT pour les pistes de ski nordique du secteur Les Combes-Gilley.

Malgré le faible enneigement de cette saison hivernale, le nouveau dameur semble avoir donné satisfaction. De plus, il est un bel exemple de mutualisation de matériel entre les deux Communautés de communes du Canton de Montbenoît et du Val de Morteau.

L'ancien engin de damage, après avoir servi sur les crêtes franco-suissees, terminera sa carrière déjà bien longue pour approvisionner le refuge du Bostan sur les hauteurs de Samoens à 1790 mètres d'altitude dans les Alpes.

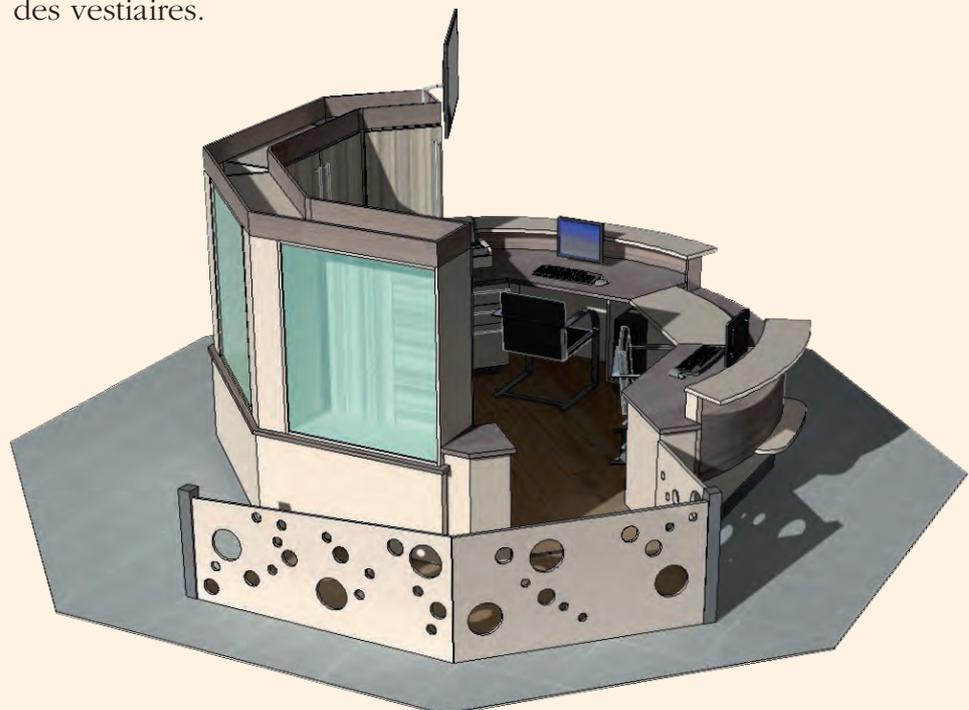


## Réaménagement de l'accueil du Centre nautique du Val de Morteau



Ouvert 7 jours sur 7 et 50 semaines par an, le Centre nautique du val de Morteau, géré dans le cadre d'une délégation de service public par la société Vert Marine, a comptabilisé plus de 133 408 entrées en 2015, public scolaire, particuliers et activités (aquagym, bébés nageurs, école de natation,...) confondus.

Une nouvelle équipe de direction, avec à sa tête **Jean-Marc Esteve** qui occupait un poste de Chef de bassin et d'Adjoint de direction au Centre aquatique *Le Nautile* à Villefranche-sur-Saône pour la Société Vert Marine et qui a été promu comme Directeur du Centre Nautique du Val de Morteau, est arrivée en milieu d'année, avec deux objectifs: la qualité du suivi de gestion et l'amélioration de l'accueil du public. Dans ce cadre, de nouvelles équipes ont été formées, et un projet de restructuration du hall d'accueil a été proposé à la collectivité. À la rentrée 2016, une banque d'accueil sera ainsi installée au centre du hall, face à l'entrée du public. Les bornes d'accès seront modernisées, et l'espace libéré derrière elles réaménagé pour le confort des usagers à la sortie des vestiaires.



## Bilan positif pour la Nuit de l'Eau

**Sauver, éduquer, protéger: telles sont les grandes missions d'UNICEF pour les enfants du monde.**

Vendredi 11 mars, son action a été **soutenue par le centre nautique du Val de Morteau et la Ville de Morteau** qui ont marqué l'événement national et solidaire *La nuit de l'eau*.

Organisée dans 220 piscines de France, cette soirée humanitaire a pour objectif de **récolter des fonds pour soutenir le programme « Wash To Togo »** de l'association, destiné à permettre l'accès à l'eau potable pour les enfants d'Afrique.

**Près de 400 personnes** étaient présentes. Leurs entrées, leurs consommations et leur participation au défi sportif permettront de reverser près de 1000€ à ce programme défendu par UNICEF.

En première partie de soirée, les bambins ont pu profiter du jardin aquatique. Dès 19h, les jeunes du Collège JC Bouquet et de la MJC, encadrés par Madame Tichit professeur de sport et Monsieur Robdoum animateur, ont pu s'exprimer et participer pleinement à cette cause en présentant **une Flash Mob** sur le titre 'On écrit sur les murs' des United kids. Tous les nageurs, petits et grands, se sont rassemblés pendant ces trois minutes pour un moment convivial et festif.

Enfin, ces jeunes ont eu le plaisir de **s'initier au water-polo**.

Les organisateurs ont de nombreuses idées pour donner plus d'ampleur à cet événement solidaire l'an prochain et vous donnent d'ores et déjà **rendez-vous en 2017**.

DU 09 AU 13 MARS

Centre Nautique  
de VAL de MORTEAU

14<sup>ème</sup>

ANNIVERSAIRE  
+ NUIT DE L'EAU

2€\*  
L'ENTRÉE

VEN. 11 MARS

MER. 09 MARS  
SAM. 12 MARS DIM. 13 MARS

17H-19H ANIMATIONS ENFANTS  
21H FLASH MOB

19H30 TOURNOI WATER-POLO

ANIMATIONS ENFANTS  
STRUCTURES GONFLABLES

unicef

\* valable le 09/03, 12/03 et 13/03.

www.vert-marine.com

Un établissement sportif membre de  
VERT MARINE  
Vert Marine Loisirs



Tourbières, Noël-Cerneux - Isembart

## Sentier Isembart

Après le platelage réalisé dans les règles de l'art au Bélieu au départ des tourbières en été 2015 sur la boucle n°35 «Sous Réaumont», l'aménagement d'**un sentier didactique** va voir le jour: «Sur les pas d'Isembart»

Ce projet réalisé en commun avec la Communauté de Communes du Plateau du Russey reliera Le Bélieu à Noël-Cerneux avec des pupitres de lecture représentant les toiles du Peintre Isembart.

**Emile Isembart**, peintre né en 1846 a vécu à Besançon, mais en été il a fait de longs séjours au Bélieu où sa famille possède une ferme. Dès sa jeunesse, il parcourt la campagne et réalise de nombreuses toiles sur Noël-Cerneux, le Bélieu, les tourbières, les étangs. Des pupitres seront implantés dans les lieux où l'artiste a réalisé ses œuvres. Une attention particulière sera apportée à la préservation du milieu ainsi qu'aux explications historiques.



## Une saison culturelle et des animations riches et variées aux Fermes-Musée du Pays Horloger

**L'association des Arts et Traditions Populaires** organise de nombreux événements tout au long de l'année : des soirées contes, la journée du patrimoine de Pays et des Moulins, les journées européennes du patrimoine, le marché de Noël, mais surtout, la traditionnelle Fête autour du Musée de fin août qui fait la notoriété du Musée et qui attire chaque année de nombreux visiteurs.

Dans l'autre partie de la ferme, la commune de Grand'Combe-Châteleu propose, d'avril à octobre, **une saison culturelle variée et tout public** : des ateliers écologiques animés

par le CPIE du Haut-Doubs, un spectacle pour enfants, du classique, du théâtre, du flamenco, une comédie, de la musique irlandaise, etc...

**Trois marchés nocturnes** organisés par la commune, avec la collaboration des associations, viendront s'ajouter, pendant l'été, à cette programmation déjà très éclectique, et trois expositions temporaires (une de photos animalières, une de peintures et une de maquettes de compagnonnage) seront également proposées au public.



### RAPPEL

Dans le cadre du contrat de station, la CCVM participe à la valorisation des savoir-faire identitaires et à la structuration d'un Centre d'Arts et Traditions à Grand'Combe-Châteleu, afin d'y développer une vitrine des arts et traditions d'hier et d'aujourd'hui et d'enrichir l'image du territoire. Au-delà du soutien à la saison culturelle, la CCVM participe également à hauteur de 5 000€ à la création du jardin pédagogique, ainsi qu'à la prise en charge à hauteur de 25% du poste d'agent de développement du Centre d'Arts et Traditions, aux côtés de l'association et de la commune de Grand'Combe-Châteleu.





# jeunesse

## Clubs Unicef

**U**n club Unicef Jeunes a vu le jour en 2015 au collège Jean-Claude Bouquet site de Morteau et un autre en 2016 au collège Sainte Jeanne d'Arc de Morteau. Le premier est animé par **Madame Fagret**, professeur d'histoire, géographie, avec la participation de 35 élèves et le second par **Madame Barrault**, documentaliste, avec une participation de 20 élèves.

La Communauté de Communes du Val de Morteau participe à ces projets avec la mise à disposition d'une animatrice qui co-anime avec les deux responsables. Chacun de ces clubs a pris le parti de réaliser des objets afin de les vendre au profit de l'Unicef. L'idée est bien entendu d'aider les jeunes à s'investir pour les autres et à prendre conscience de l'enjeu de leur investissement.

**20 € récoltés = un enfant vacciné à vie.**

## Rencontr'Ados à Arc-et-Senans

Lors des rencontr'Ados du 21 avril dernier à la Saline Royale d'Arc-et-Senans **organisées par le Conseil départemental du Doubs et en partenariat avec l'UNICEF**, un temps d'échange sur l'engagement des jeunes s'est déroulé avec les acteurs locaux.

**Monsieur Binétruy** a eu l'opportunité de présenter la toute nouvelle association de soutien aux **projets de jeunes de «Val de Morteau, Go'Ados!»**

Il a précisé l'engagement de la Communauté de Communes du Val de Morteau auprès des jeunes depuis de nombreuses années avec la

création d'un poste d'animateur en 2001, d'un second en 2006, un projet abouti avec l'organisation sur trois ans d'un voyage de trois jours pour assister aux épreuves des J.O. à Londres en 2012, et le dernier projet qui a permis à 30 jeunes d'assister aux épreuves de combiné nordique à Chaux-Neuve en janvier 2016.

**Madame Vojinovic**, Adjointe au Maire de Morteau, Conseillère communautaire, en charge du Scolaire, Périscolaire et Politique familiale, ainsi qu'un groupe de 20 jeunes accompagnés de leur animatrice, ont également participé avec plaisir à cette journée.

## Go'Ados ! Chaux-Neuve 2016

Le projet de cette année consistait à **emmener 30 jeunes aux épreuves de la coupe du Monde de Combiné nordique à Chaux-Neuve.**

### LES DATES IMPORTANTES

#### En 2015 :

**30 juin** : 1<sup>ère</sup> rencontre avec les 30 jeunes

**12 septembre** : tenue de la buvette, sans alcool, lors du forum des associations à Morteau

**24 septembre** : création de l'association : « Val de Morteau Go'Ados ! »

**Octobre** : tombola

**23 octobre** : visite du site de Chaux-Neuve sans l'effervescence de la compétition et petite surprise avec l'entraînement des jeunes du comité

**22 novembre** : tenue de la buvette lors de la journée du jeu et du jouet organisé par la MJC

**27 décembre** : organisation du loto de l'association à la salle des fêtes de Morteau

#### En 2016 :

**23 et 24 janvier 2016** : les jeunes assistent aux épreuves de coupe du monde de combiné nordique à Chaux-Neuve

**6 mars 2016** : les jeunes assistent aux épreuves du Circuit B de la coupe du monde à Chaux-Neuve et à Prémanon.

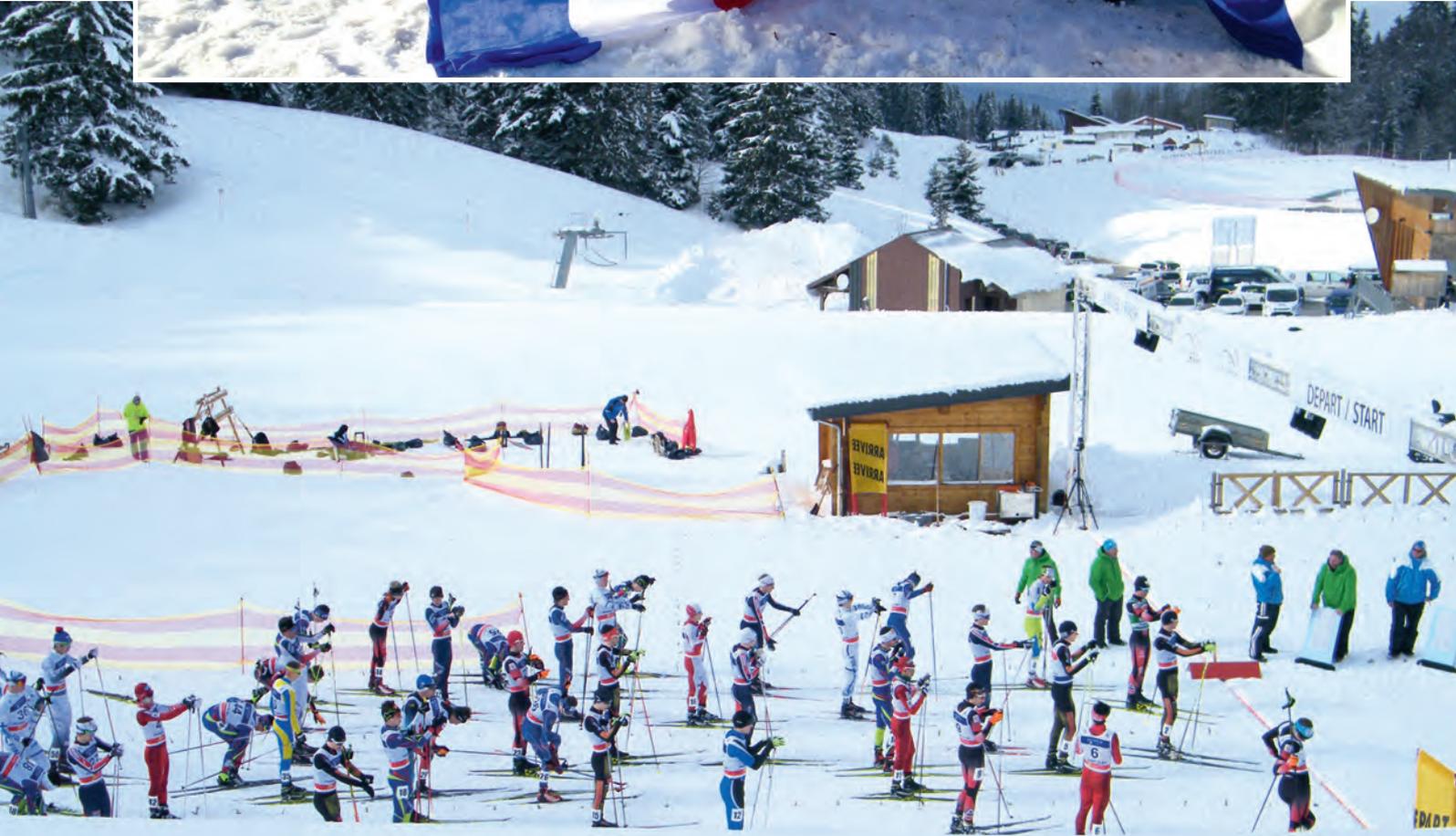
L'ensemble des jeunes a eu un comportement exemplaire tout au long du projet.

Un bilan a été réalisé par le président Claude Barbier le vendredi 29 avril dernier en leur présence, ainsi que celle de leurs parents, des élus et des représentants de l'association.

**L'association « Val de Morteau Go'Ados ! » est prévue pour durer, l'objectif étant de proposer d'autres projets à venir.**

La Communauté de Communes du Val de Morteau reste le partenaire principal de cette association dans sa politique de **soutien aux jeunes.**







## Activités vacances

Depuis 2001, la Communauté de Communes du Val de Morteau organise des animations pendant les temps périscolaires mais aussi pendant les vacances pour les enfants de son territoire.

Les activités proposées ont pour finalité de donner à tous les enfants le moyen de découvrir de nouvelles formes d'activités. Cette année, afin d'innover, un stage Koh Lanta a été mis en place pendant les vacances de Pâques. Il a remporté un vif succès et sera reconduit.

Les programmes de chaque période de vacances sont consultables sur le site de la Communauté de Communes du Val de Morteau :

**[www.cc-valdemorteau.fr](http://www.cc-valdemorteau.fr)**

**Renseignements : 03 81 68 56 80 ou 07 86 74 17 46 • [florence.caillet@morteau.org](mailto:florence.caillet@morteau.org)**

Utilisé par un public nombreux toute l'année, le mur d'escalade du gymnase communautaire fera bientôt peau neuve. Le Conseil communautaire a validé lors du vote du budget son remplacement par une structure plus moderne et plus adaptée à la pratique actuelle de ce sport de grimpe. La nouvelle structure profitera aussi bien aux scolaires (collèges, lycée), qu'aux activités de la CCVM sans oublier le club Varappe et Montagne qui a participé activement à la mise au point du projet.





## Association sportive des écoles publiques du Val de Morteau

Forts d'une autonomie tant organisationnelle que financière, les directeurs des écoles publiques du Val de Morteau, épaulés par l'équipe de circonscription, ont décidé de créer leur propre association sportive l'ASEPVM. Plus que jamais **l'éducation physique et sportive joue un rôle prépondérant à travers l'éducation à la santé, à la sécurité, à la citoyenneté**. Des modules vécus en classe permettent aux élèves de **développer des compétences multiples** qui seront réinvesties lors de rencontres sportives.

Le pari des directeurs est de prendre appui sur des ressources de proximité. Un premier axe permet aux élèves de découvrir leur environnement proche, sur le site du Meix Musy ou du Gardot pour la pratique du ski de fond, mais également en parcourant le

sentier de l'Orlogeur durant un rallye photographique. Un deuxième axe permet d'asseoir des logiques de partenariat avec les forces vives sportives du Val de Morteau. Le club de ski de Morteau met à disposition moyens humains et matériels afin d'assurer la logistique du rassemblement nordique du Val organisé sur le site du Meix Musy dans le cadre de l'opération ski de Montagne proposée par le Conseil départemental. Le club de Hand CAM met à disposition un intervenant qui co-anime des séances de Hand avec les enseignants. L'originalité de ce projet réside en la **construction progressive d'une posture du jeune arbitre**, d'un travail spécifique sur le rapport à la règle. Une rencontre handball sur herbe sera organisée à la fin du mois de juin sur le stade de Morteau, où sept terrains balisés fonctionneront de manière simultanée.



Force est de constater que cette association s'appuie sur **un dynamisme local**. La Communauté de Communes, les Communes du Val mettent à disposition stades, stades de neige, gymnases pour l'organisation des rencontres. Les parents d'élèves, qui ont eux vécu les rencontres USEP, ont la possibilité d'épauler

les écoles en participant à la sécurité et à l'animation de ces journées sportives.

La Communauté de Communes transférera la subvention de 1 590 € qu'elle versait à l'USEP à cette nouvelle association plus locale à laquelle nous souhaitons plein succès.

## Dispositif d'aide à l'apprentissage du ski

La Communauté de Communes du Val de Morteau participe au dispositif d'aide à l'apprentissage du ski mis en place par le Conseil départemental en partenariat avec le Comité départemental du ski. **Un moniteur de ski intervient de décembre à mars dans chaque commune pour les écoles primaires** qui s'inscrivent à ce dispositif.

**L'accès au domaine nordique est gratuit.**

Ce moniteur est rémunéré 3 mois par le Conseil départemental et un mois par la Communauté de Communes, il intervient également en renfort pour encadrer les activités du ski-club.

Si la neige n'est pas suffisante, d'autres activités sont proposées aux enfants : biathlon, tir à l'arc etc...



Le Colisée à Rome

## Quelques exemples des activités soutenues dans les établissements secondaires

La Communauté de Communes subventionne en moyenne à hauteur de 10€ par élève et par an certaines activités proposées aux jeunes dans les Collèges et au Lycée. En 2015, ce sont 24060€ qui ont été attribués aux différents établissements scolaires pour des voyages à Strasbourg, à Lamoura, en Bourgogne, en Ardèche, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Angleterre, en Suisse... Des activités culturelles telles qu'une initiation aux arts du cirque et un atelier Hip Hop ont également reçu le soutien de la Communauté de Communes.



Autour du Colisée à Rome

## Soutien à l'accueil d'élèves en situation de handicap

### • AMÉNAGEMENT D'UNE CLASSE ULIS À L'ÉCOLE PERGAUD DE MORTEAU

La Commune de Morteau a réalisé à la rentrée 2015 des aménagements en rez-de-chaussée de l'école Pergaud pour installer **une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire** (ULIS, anciennement classe CLIS), accueillant en particulier trois enfants porteurs de handicaps assez lourds et nécessitant l'acquisition d'équipements adaptés, dont des fauteuils. La Communauté de Communes du Val de Morteau a pris en charge le coût d'acquisition des mobiliers, pour 4904,84€, les aménagements de locaux restant à la charge de la commune.

### • OUVERTURE D'UNE CLASSE ULIS POUVANT ACCUEILLIR DES ENFANTS PORTEURS D'AUTISME À L'ÉCOLE DE MONTLEBON

Une nouvelle classe ouvrira ses portes à la rentrée scolaire à Montlebon. Il n'existe actuellement aucune structure spécialisée pour accueillir les enfants autistes dans le Haut-Doubs. Les associations «Le Monde de Mikaël», «Autisme s'en sortir» avec le soutien de l'Adapei du Haut-Doubs, des villes de Morteau et de Montlebon ainsi que de l'Education nationale, se sont donc mobilisées sur le projet de **création d'une classe d'Unité d'Enseignement pour Enfants Autistes**, qui sera en mesure d'accueillir à la rentrée 2016 sept enfants autistes âgés de 3 à 12 ans.

Les élèves seront encadrés par un enseignant de l'Éducation nationale et un auxiliaire de vie scolaire. Ils seront aidés par d'autres professionnels spécialisés: un éducateur, un psychologue et neuropsychologue, un orthophoniste, un psychomotricien ainsi qu'un médecin psychiatre. Cette nouvelle unité d'enseignement se fera en collaboration étroite avec le Sessad de Morteau.

La Communauté de Communes du Val de Morteau contribuera à l'**achat de matériel adapté à hauteur de 4900 € pour l'équipement de la classe**. Il faut noter que l'Adapei mettra également à disposition son matériel. Le Lions Club local a proposé d'organiser une opération caritative au bénéfice du projet, qui demande certains investissements indispensables au développement des enfants, notamment pour l'aménagement des places en classe, avec des box adaptés qui réduiront le champ visuel des enfants pour favoriser leur concentration. Mais aussi des tablettes, ordinateurs, smartphones...

Inscriptions et informations :  
ADAPEI du Haut Doubs, Le directeur Monsieur Ruelle



# culture

---

## Hommage à Jean-Marie Girardot

**L**a Communauté de Communes du Val de Morteau souhaite rendre hommage à **Monsieur Jean-Marie Girardot**, décédé le 5 avril 2016, qui était une **figure incontournable de la culture** dans le Val de Morteau. Jean-Marie a eu une vie remplie au service des jeunes et de la musique. Il a été le fondateur de l'École de musique et de danse du Pays Horloger créée en 1973 et de Festiv'art, biennale autour des arts et de la sculpture sur bois, débutée en 1978. Il a créé Radio Collège, première radio pédagogique

dans un établissement scolaire, le Musée de la radio, et il était aussi le président de l'ANAREMS (Association nationale des radios en milieu scolaire).

Avec **Nelly**, son épouse, il était attentif à toutes les disciplines artistiques, le théâtre, la musique, la danse, les arts plastiques... Des milliers de projets culturels et pédagogiques souhaités, beaucoup ont été réalisés et ils perdureront. Jean-Marie laisse un grand vide dans le Val de Morteau.



## Le Musée de la Montre et le Musée de l'Horlogerie s'animent

À l'occasion de la Nuit Européenne des Musées, le Musée de la Montre de Villers-le-Lac a ouvert ses portes, le samedi 21 mai 2016, de 19h à 22h sur le thème «**Horlogerie et Musique**». Des élèves de l'**École de Musique du Val de Morteau** ont interprété des morceaux au piano puis, trois siècles de musique, de Arcangelo Corelli à Bela Bartok, ont été retracés par **Michel Kempf et Jean-François Schmidlet** au violoncelle et au violon. L'entrée était libre et la soirée a ravi les amateurs d'horlogerie et de musique.

Après avoir été mis en lumière par un reportage national de France 3 avec **Louis Laforge**, le Musée de l'Horlogerie de Morteau a accueilli une section **BTS audiovisuel du Lycée Viette de Montbéliard**. Le temps d'une journée, les élèves ont transformé le Musée en véritable studio d'enregistrement et ont réalisé des reportages sur le thème de la mesure du temps.



## École des Sociétés de Musique du Val de Morteau

L'École des Sociétés de Musique du Val de Morteau est une association loi 1901. Elle a vécu sa première rentrée en septembre 2003. Cette école de musique est le regroupement des 7 sociétés du Val de Morteau, l'Union et Progrès de Villers-le-Lac, La Fraternité de Villers-le-Lac, l'Harmonie de Morteau et la Lyre Mortuacienne, l'Écho du Vallon de Grand'Combe-Châteleu, l'Écho de la Montagne de Montlebon et l'Union Musicale des Fins. Elle a accueilli cette année **plus de 290 élèves** dont une trentaine passeront les examens de 3<sup>e</sup> cycle avec un examen au conservatoire de Besançon.

Cette école de musique bien rodée fonctionne grâce à l'implication de toutes les sociétés du Val, et grâce au soutien très important de la Communauté de Communes du Val de Morteau et du Conseil départemental. Il faut préciser que l'École de musique du Val de Morteau fonctionne sans directeur, ce qui est un cas à part en Franche-Comté. Son fonctionnement repose sur l'implication bénévole des membres du Conseil d'administration, ce qui permet de dégager 95 % du budget pour les salaires des professeurs.

L'école de musique est ouverte aux jeunes à partir de 7 ans ainsi qu'aux adultes. Les **14 professeurs diplômés** dispensent des cours de formation musicale et instrumentale avec des petits cuivres et gros cuivres, le trombone, le saxophone, la clarinette, la flûte, le hautbois et les percussions.

Les professeurs se déplacent dans chaque village, les cours sont par groupe pour la formation musicale et en individuel pour les instruments. Ils travaillent donc sur les instruments utilisés par les sociétés de musique du Val de Morteau. Chaque année, il y a un stage organisé pour les grands élèves aux vacances d'octobre, qui se termine par un concert ouvert à tous et une audition pour les grands élèves au printemps.

Au mois de juin, ont lieu les examens fédéraux pour les élèves de l'école ainsi que celle de Gilley et celle du Russey.

Le vendredi 18 mars au théâtre de Morteau, devant un public nombreux (parents et amis sociétaires) et dans un théâtre idéalement conçu pour la musique, différentes formations se sont succédées pendant près de deux heures sur scène: flûtes, trompettes, clarinettes, percussions, hautbois, saxophones, trombones et tubas. Cette audition a réuni tous les élèves qui ont terminé leur premier cycle de pratique instrumentale et qui sont donc au delà de leur 5<sup>e</sup> année d'instruments.

**Pour plus de renseignement, vous pouvez contacter le président de l'association, M. Jérôme Guinchard au 03 81 67 42 65 ou [ecolemusiqueduval@gmail.com](mailto:ecolemusiqueduval@gmail.com)**

.....



## Cinéma le Paris

Pour vos sorties cinématographiques, n'oubliez pas que le cinéma le Paris est ouvert tous les jours (sauf le jeudi) à des tarifs avantageux. **Cédric Richard**, le responsable du cinéma et agent de la Communauté de Communes du Val de Morteau, peut organiser des **séances privées** pour des associations, des écoles, des centres de loisirs ou des crèches... N'hésitez pas à le contacter :

**Cinéma le Paris 8 bis, Grande Rue, 25500 Morteau - Tél. 03 81 67 92 02**

En 2015, le cinéma le Paris a réalisé **17619 entrées** grâce au très gros succès de *La famille Bélier*. Les dispositifs «**Collège et lycée au cinéma**», avec 8 films par année à destination des élèves, forment les futurs cinéphiles.

Le cinéma le Paris et le cinéma l'Atalante se sont réunis pour proposer un festival «La Grande Guerre au cinéma» du 7 au 10 novembre 2015. Quatre grands films emblématiques de cette période ont été projetés sur les 2 écrans de la ville : «Charlot Soldat» de Charlie Chaplin, 1918, «Les Croix de bois» de Raymond Bernard, 1931, «Les sentiers de la gloire» de Stanley Kubrick, 1957, «La vie et rien d'autre» de Bertrand Tavernier, 1988. Une présentation historique et cinématographique de qualité a été assurée par Jean-Michel Blanchot et Pascal Binétruy. Ce premier partenariat entre les deux cinémas a été un franc succès avec plus de 950 spectateurs.

**Tarif normal** : 6€ • **Tarif réduit\*** : 5€ (18 ans, + 65 ans, étudiants, handicapés, chômeurs, détenteurs carte avantages jeunes, opération Cinéday)

**Tarif du lundi** : 5€ pour tous • **Tarif réduit -14 ans\*** : 4€ • **Ciné Pass** : 48€ pour 10 places (valables sans limitation de temps)

\* Valable uniquement sur présentation de justificatifs - Les frais de 2€ liés aux séances en numérique 3D sont en sus

## Galtzine, «Musique classique au cœur des villages»

L'ensemble Galitzine réunit, depuis 1989, huit musiciens passionnés de musique de chambre. Sa composition, associant cordes, vents et piano, lui permet de couvrir un très vaste répertoire, de la sonate à l'octuor, de la période classique ou romantique aux musiques plus actuelles. L'ensemble Galitzine sous la direction d'**Anne Mercier** est à l'origine de projets, comme «Musique classique au cœur des villages», en partenariat avec la Communauté de Communes du Val de Morteau depuis 15 ans.

**Cet été, avec le soutien des communes concernées, vous pourrez retrouver l'ensemble Galitzine :**

- Mercredi 27 juillet à 19h à la chapelle des Bassots à Villers-le-Lac.
- Vendredi 29 juillet à 20h au théâtre des Fins.
- Dimanche 31 juillet à 17h aux fermes-musée de Grand'Combe-Châteleu.
- Mardi 2 août à la chapelle Saint Pierre et Paul de Morteau.

**Les concerts, entièrement pris en charge par la Communauté de Communes du Val de Morteau dans le cadre de sa saison culturelle estivale, sont gratuits.**

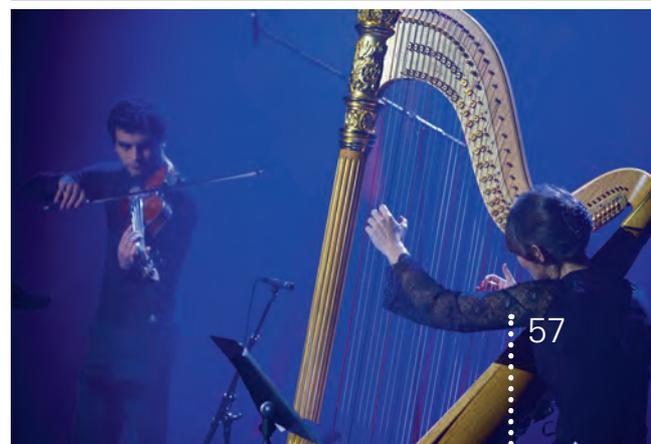


## Le partenariat culturel avec les établissements scolaires

Depuis 19 ans, un partenariat culturel avec les établissements scolaires de la Communauté de Communes du Val de Morteau a été mis en place afin d'offrir aux élèves des spectacles vivants de grande qualité.

- Du **théâtre**, avec **Côté Cour**, scène conventionnée Jeune Public de Besançon: les élèves ont bénéficié de cinq spectacles.
- De la **musique** avec les **JMFrance** et leur délégué local **Denis Roy**: les élèves ont assisté à 4 concerts.
- Du **cinéma**, avec les dispositifs **Ecole et Cinéma**, **Collège au cinéma** et **Lycée au cinéma**, avec **Le Paris** et **l'Atalante**: plus de 1500 élèves ont visionné des films du répertoire cinématographique français et international.

Ce sont plus de 7 000 places de spectacles et de cinéma prises en charge à 80% voire 100% par la Communauté de Communes du Val de Morteau. Chaque année, et à l'unanimité, les enseignants se prononcent pour la reconduction de ce partenariat qui favorise un égal accès à la culture pour tous les enfants et leur apporte un solide bagage culturel.



# pays horloger

## Cycle de conférences sur l'horlogerie dans le massif du Jura, septembre 2016 - juin 2017

**E**n 2013, la Région Franche-Comté a, par convention avec le Syndicat mixte du Pays horloger, engagé un inventaire du patrimoine industriel de ce territoire. Et bien évidemment, il est question de patrimoine horloger pour le Haut-Doubs!

L'inventaire prend en compte les ateliers et les usines d'horlogerie (en activité ou non, anciens ou récents) et un choix d'objets (machines, montres, mouvements, etc.). Pour chacun est établi un dossier illustré, accessible à tous via le portail Patrimoine de la Région (<http://patrimoine.franche-comte.fr>). Les quelques 290 dossiers établis sur le canton de Maïche sont d'ores et déjà consultables sur le site.

Ce travail débouchera en 2017 sur une publication sur le patrimoine architectural et mobilier de l'horlogerie dans le Pays horloger.

Par ailleurs, la Direction régionale des affaires culturelles a réalisé dans cette zone une enquête ethnologique, dont le rapport a été rendu en 2014. Cette enquête se poursuit en

2015-2016 par une exposition, qui se tiendra au musée de l'Horlogerie, à Morteau, de juillet à septembre 2016.

Deux manifestations à un an d'intervalle, il était tentant de les réunir... D'où la mise en place d'un cycle de conférences traitant de l'horlogerie dans le massif du Jura, massif entendu au sens large -de Besançon à La Chaux-de-Fonds et de Montbéliard à Morez- afin de ne pas se cantonner à la seule horlogerie de petit volume, ni réduire le discours à la seule vision française.

La Région Bourgogne - Franche-Comté, le Pays horloger et l'Afaha (Association Française des Amateurs d'Horlogerie Ancienne) sont donc heureux de vous inviter à assister à ces conférences, dont l'Afaha éditera les textes dans un ouvrage à paraître lors de la conférence de clôture, à la fin juin 2017. (*Texte de Monsieur Laurent Poupard du Service Inventaire et Patrimoine, pour la revue de l'AFAHA n° 79*).



## PROGRAMMATION POUR 2016 DANS LE VAL DE MORTEAU

**JEUDI 8 SEPTEMBRE** • MUSÉE DE L'HORLOGERIE • MORTEAU

**Collectionner le temps** / Noël Barbe, ethnologue régional, et Aurélie Dumain, ethnologue

**DIMANCHE 18 SEPTEMBRE** • MUSÉE DE L'HORLOGERIE • MORTEAU

**La place de la Franche-Comté dans l'histoire de l'horlogerie française** / Laurence Reibel, conservateur du musée du Temps

**VENDREDI 4 NOVEMBRE** • SALLE DES FÊTES • VILLERS-LE-LAC

**La montre : ses origines au début du XVI<sup>e</sup> siècle, son évolution jusqu'en 1914**

Joseph Flores, horloger retraité, membre de l'Afaha, rédacteur de la revue « Horlogerie ancienne »

**JEUDI 8 DÉCEMBRE** • MUSÉE DE L'HORLOGERIE • MORTEAU

**La Chaux-de-Fonds et Le Locle, paradigmes de la mixité entre l'industrie et l'habitat.**

**Les implications urbaines et sociales de l'architecture horlogère**

José-Angel Esteras, architecte du patrimoine de la ville de La Chaux-de-Fonds, et Miriam Fernandez-Ruiz, architecte et urbaniste ETSAM

## Exposition participative : Dites et montrez votre Pays Horloger

**Ustensiles, documents, photos,... une exposition pour raconter le Pays Horloger à partir d'une collecte d'objets précieux aux yeux de ses habitants, ses étudiants, ses personnages hauts en couleurs...**

Un portrait, une ébauche de définition -étonnante et sincère- de notre lieu de vie dans une exposition originale et à compléter, dès le 1<sup>er</sup> juillet au Château Pertusier de Morneau. Cette exposition est née d'une question : quel sens à l'appellation Pays Horloger ?

Une notion datée venue du passé ? Une caractéristique bien ancrée ? Une culture particulière ? À travers un appel lancé l'hiver dernier dans la presse, dans les commerces, dans les bulletins municipaux, nous avons demandé à

ceux qui liraient cet appel un objet qui selon eux fait partie de l'histoire de la région. Prétextes à raconter une histoire, apporter un témoignage, ils ont été collectés un par un par un ethnologue qui a recueilli les témoignages et a essayé à partir de ces témoignages de dresser un portrait de notre territoire tel qu'il est vécu par ses habitants. Il en ressort plus d'une vingtaine d'objets qui peuvent apparaître hétéroclites mais qui à eux tous, tissent une histoire, racontent notre région et l'attachement de ses habitants à celle-ci. Si tous n'évoquent pas l'horlogerie, ils disent aussi la place qu'aujourd'hui encore elle tient dans notre région.

Tout cela a pour but de **contribuer à la démarche de Parc naturel régional du Doubs horloger** conduite par le Pays Horloger qui a pour vocation, entre autres, de valoriser un patrimoine vivant, une identité locale forte. Pour cela nous avons reçu le soutien technique et financier de la Direction régionale des affaires culturelles.

Pour conclure, cette exposition n'est pas exhaustive et chaque visiteur pourra inscrire sur un panneau l'objet qu'il aurait amené et surtout pourquoi, afin que tous ensemble nous puissions écrire l'histoire.





### MORTEAU

Maire : Annie GENEVARD

2, place de l'Hôtel de Ville, 25500 Morteau

Tél. 03 81 68 56 56

Site [www.morteau.org](http://www.morteau.org)

#### Ouverture

- du lundi au vendredi  
8 h > 12 h et 14 h > 18 h
- samedi 9 h > 12 h  
(uniquement le service État civil)



### GRAND'COMBE-CHÂTELEU

Maire : Jean-Pierre FRIGO

7, Rossigniers,  
25570 Grand'Combe-Châteleu

Tél. 03 81 68 80 21

Site [www.grandcombechateleu.fr](http://www.grandcombechateleu.fr)

#### Ouverture au public

- lundi 14 h > 17 h
- du mardi au vendredi  
8 h > 12 h
- samedi matin 8 h 30 > 11 h 30



### VILLERS-LE-LAC

Maire : M<sup>me</sup> Dominique MOLLIER

1, rue Pasteur, 25130 Villers-le-Lac

Tél. 03 81 68 03 77

Site [www.villerslelac.fr](http://www.villerslelac.fr)

#### Ouverture

- lundi, mardi, jeudi  
8 h > 12 h et 13 h > 18 h
- mercredi 8 h > 12 h et 14 h > 18 h
- vendredi 8 h > 12 h et 13 h > 17 h



### LES GRAS

Maire : Patrick LAITHIER

2, place de la Libération,  
25790 Les Gras

Tél. 03 81 68 80 23

#### Ouverture

- du lundi au vendredi 8 h 30 > 11 h 45
- mardi, jeudi  
8 h 30 > 11 h 45 - 13 h 30 > 16 h 30
- fermé le mercredi
- samedi 9 h > 12 h



### LES FINS

Maire : Bruno TODESCHINI

Place du 8 mai, 25500 Les Fins

Tél. 03 81 67 08 39

#### Ouverture

- du lundi au vendredi 9 h > 12 h et  
14 h > 17 h (fermé mercredi après-midi)
- samedi 9 h > 11 h 30  
(sauf juillet-août)



### LES COMBES

Maire : André PICHOT

1, place de la Mairie, 25500 Les Combès

Tél. 03 81 67 13 72

#### Ouverture

- du lundi au samedi 8 h 30 > 12 h



### MONTLEBON

Maire : Catherine ROGNON

1, place des Minimes,  
25500 Montlebon

Tél. 03 81 67 01 85

#### Ouverture

- du mardi au vendredi  
9 h > 12 h et 14 h > 17 h 45
- samedi matin 9 h > 12 h



### LE BÉLIEU

Maire : Jean-Noël CUENOT

1, place Théodore Cuenot,  
25500 Le Bélieu

Tél. 03 81 67 25 23

#### Ouverture

- lundi 8 h 30 > 11 h 00
- mardi 13 h 30 > 17 h 30
- vendredi 13 h 30 > 18 h 30

## Téléthon 2015 à Villers-le-Lac

**La commune de Villers-le-Lac a eu l'honneur d'organiser les 4 et 5 décembre 2015 le Telethon Val de Morteau.**

Une manifestation de cette ampleur demande beaucoup d'engagement et le défi n'était pas facile à relever. Le comité des fêtes de Villers, renforcé par quelques volontaires, a accepté de constituer un comité de pilotage présidé par Patrice Mollier. Le travail a commencé dès mars 2015 et les premières actions ont été lancées : vente du sac Téléthon, sponsoring, mobilisation des bénévoles, élaboration d'un programme avec réservation des artistes... Après une trentaine de réunions, de nombreuses discussions, des travaux en commissions, 10 mois de préparation, Villers était prêt pour ces deux journées au service de la recherche médicale.

Le beau temps, de nombreux visiteurs, tout a été réuni pour que la fête soit réussie. Des enfants aux grands-parents, le public familial s'est retrouvé dans la salle des fêtes tout au long de ces 30 heures. Le programme, très varié, a permis à chacun de trouver un intérêt: de l'accordéon pour les anciens, du hard rock pour les jeunes, des jeux pour les enfants, des marches pour les sportifs, des musiciens regroupés pour la bonne cause, du foie gras pour les gourmets, un fil rouge sympathique, 500 kilos d'oranges pressées par le vélo de l'association des « Tout vite »... Cette mobilisation au profit de l'AFM Téléthon, a permis de collecter la somme de 57 185,13€, le meilleur résultat de la région. Une fois de plus les habitants du Val ont fait preuve de générosité et de savoir-faire.



### Recette d'un Telethon 2015 réussi :

- 2 000 sacs vendus
- 1 comité d'organisation efficace et compétent mobilisé pendant 10 mois
- Plus de 200 bénévoles sur le site pendant 30 heures
- 1 adhésion presque totale des associations du Val
- 1 météo favorable
- 1 public nombreux et varié
- 1 programme hétéroclite pour tous les goûts
- Des sponsors généreux

### Des stands dévalisés :

- 650 bouteilles de Champagne
- 200 litres de vin chaud
- 500 assiettes de soupe aux pois
- 600 kebabs
- 350 repas enfants
- 1 440 œufs au lard
- 500 choucroutes et gratins
- 2 160 huîtres
- 6 240 escargots
- 50 kilos de pâtes fraîches
- 500 kilos d'oranges pressées
- 70 kilos de comté pour la fondue
- 1 300 crêpes
- 450 flambeaux pour les marches sportives
- ...et 57 185,13 euros remis à l'AFM lors du Téléthon !

